

2014

FAIRE CONNAÎTRE
LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

DÉFINIR
LES ORIENTATIONS
DU SERVICE

GARANTIR LA TRANSPARENCE
DU SERVICE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

PILOTER ET CONTRÔLER
LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

INNOVER, ENTREtenir
ET MODERNISER
LE PATRIMOINE

ASSURER L'ÉQUILIBRE
ÉCONOMIQUE DU SERVICE



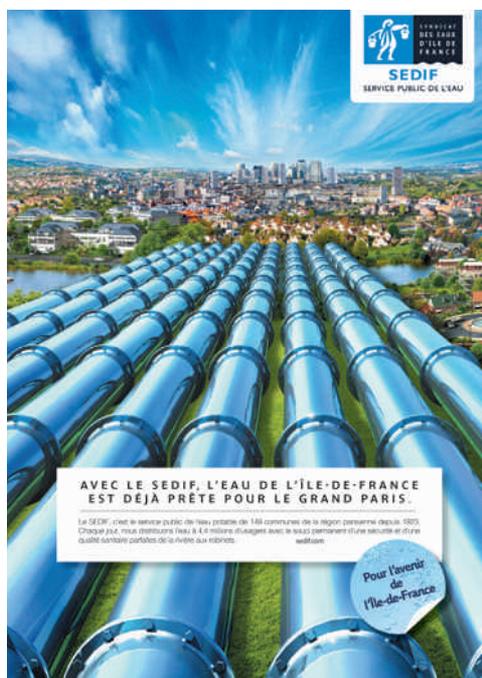
SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

L'IDENTITÉ ET LE RÔLE DU SEDIF



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) est un établissement public créé en 1923, **responsable du service public de l'eau potable** pour le compte des communes ou intercommunalités franciliennes qui y adhèrent. Dirigé par les élus de ces collectivités, le SEDIF assure, en 2014, l'alimentation quotidienne de 4,4 millions d'usagers, desservant 149 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, hors Paris. Il est le plus grand Service public d'eau potable de France et l'un des tout premiers en Europe.

En tant qu'**autorité organisatrice** et **maître d'ouvrage, propriétaire de toutes ses installations**, le SEDIF décide en toute transparence des grandes orientations du service : il fixe le prix de l'eau potable, définit la politique de gestion de son patrimoine, des investissements, et le haut niveau de qualité de service attendu pour l'utilisateur. Il réalise l'ensemble des travaux de renouvellement, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de service et de la sécurité d'approvisionnement, pour un prix de l'eau maîtrisé et finançant l'ensemble des charges du service.

Par une **convention de délégation de service public**, le SEDIF a confié la gestion du service public de l'eau à un délégataire, Veolia Eau d'Ile-de-France, qui en assure l'ensemble des missions d'exploitation et de maintenance, dans le cadre de règles définies par le SEDIF et sous son contrôle.

Le rapport d'activité, un rapport réglementaire

Pour répondre à l'obligation de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du SEDIF adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires et présidents des collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement pendant l'exercice précédent, accompagné du compte administratif.

Le SEDIF le présente avec le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, avant le 30 juin de l'exercice n+1. Le rapport d'activité fait ensuite l'objet d'une communication par le maire ou le président au conseil municipal ou communautaire, en séance publique au cours de laquelle les représentants de la collectivité au Comité du SEDIF sont entendus.

Les rapports institutionnels du SEDIF sont mis en ligne sur le site www.sedif.com, rubrique Nos Publications / Publications institutionnelles.

SOMMAIRE

1	COMMUNIQUER - FAIRE CONNAÎTRE LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU	03
	PLUS DE 90 ANS D'HISTOIRE	04
	LES FAITS MARQUANTS 2014	05
	COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS MEMBRES DU SEDIF	06
	LA LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D’AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS	07
	UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE	08
	CHIFFRES CLÉS	10
<hr/>		
2	DÉCIDER - DÉFINIR LES ORIENTATIONS DU SERVICE	11
	RENOUVELLEMENT DES INSTANCES	12
	LES DÉLÉGUÉ(E)S TITULAIRES ET SUPPLÉANT(E)S	14
	L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU	16
	LES COMMISSIONS TECHNIQUES	17
	LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL (CCSPL)	20
	LES RESSOURCES HUMAINES	21
<hr/>		
3	INVESTIR - INNOVER, ENTRETENIR ET MODERNISER LE PATRIMOINE	23
	L'ÉVOLUTION DES FILIÈRES DE PRODUCTION	24
	LA QUALITÉ ET LA CONTINUITÉ DE SERVICE	26
	LA GESTION DU PATRIMOINE	27
	LES TRAVAUX SUR LES OUVRAGES	28
	LA COMMANDE PUBLIQUE	36
<hr/>		
4	FINANCER - ASSURER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DU SERVICE	37
	LE BUDGET CONSOLIDÉ 2014 DU SERVICE DE L'EAU	38
	LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014	40
	LES COMPTES DU SEDIF COMMENTÉS À PARTIR DES RATIOS FINANCIERS	42
	L'INVESTISSEMENT	44
	LA DETTE	46
<hr/>		
5	ORGANISER ET CONTRÔLER - PILOTER LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	47
	LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET SES AVENANTS	48
	LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU	49
	LE PÉRIMÈTRE DE LA DÉLÉGATION	50
	MODALITÉS ET OUTILS DU CONTRÔLE	51
	SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ	53
	PERFORMANCE ET RAPPORT QUALITÉ/PRIX	56



1

COMMUNIQUER

FAIRE CONNAÎTRE
LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

PLUS DE 90 ANS D'HISTOIRE

LE SEDIF EN QUELQUES DATES

23 DÉCEMBRE 1922

66 COMMUNES

naissance du syndicat sous le nom de Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux

22 JANVIER ET 17 JUIN 1923

132 COMMUNES

adhésion de communes des départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne

23 JUILLET 1962

contrat de régie intéressée liant le SEDIF à la Compagnie Générale des Eaux, régulièrement révisé par avenants

8 AVRIL 1988

le Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris devient le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

21 JUIN 2000

inauguration de l'unité de traitement par nanofiltration de l'usine de Méry-sur-Oise

*Unité de nanofiltration,
usine de Méry-sur-Oise, années 2000*

30 MAI 2002

le SEDIF se transforme en syndicat mixte pour intégrer les communautés d'agglomération et de communes nouvellement constituées

24 JUIN 2010

réunis en Comité, les élus du SEDIF choisissent la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du service public de l'eau, par 83 voix sur 125

1^{ER} JANVIER 2011

142 COMMUNES

nouveau contrat de délégation de service public d'une durée de 12 ans, création de la société dédiée Veolia Eau d'Ile-de-France SNC

1^{ER} JANVIER 2013

149 COMMUNES

adhésion de 7 communes du Val d'Oise



*Bassins filtrants,
usine de Choisy-le-Roi,
années 1940*



LES FAITS MARQUANTS 2014



1^{ER} JANVIER

- le contrat de DSP concourt à la maîtrise du prix de l'eau potable : baisse de 0,4 %, le prix moyen du m³ passe de 1,482 au 1^{er} octobre 2013 à 1,476 € H.T. au 1^{er} janvier 2014
- dématérialisation de l'aide financière d'urgence pour les abonnés en difficulté : le Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP) devient l'Aide Eau Solidaire (AES)



21 MAI

- André SANTINI est réélu à la présidence du SEDIF avec 91 % des voix
- renouvellement des instances délibérantes du SEDIF suite aux élections municipales et intercommunales : le Bureau est porté à 12 vice-présidents pour en améliorer la représentativité



5 JUIN, 3 JUILLET, 19 SEPTEMBRE

formation des nouveaux élus sur le service public de l'eau



11 JUIN

adhésion de Washington DC Water au Club des grands services d'eau du monde et signature d'un accord de coopération avec le SEDIF



JUILLET

fin du programme de remplacement des branchements en plomb : en 15 ans, le SEDIF a consacré 642 M€ H.T. à la modernisation de 262 000 branchements



21 AOÛT

les élus du SEDIF visitent un chantier réseau au Bourget, les sites de Pantin et des Lilas, et plusieurs installations de l'usine de Neuilly-sur-Marne



SEPTEMBRE

- mise en ligne d'une nouvelle plateforme pédagogique www.kezakeau.fr
- le site internet s'enrichit d'une rubrique cartographique des travaux réalisés, en cours ou programmés sur le réseau d'eau potable



23 OCTOBRE

célébration du 100^{ème} kilomètre de conduite de distribution d'eau potable renouvelé depuis 2011 pour assurer la sécurité d'alimentation et améliorer la performance du réseau



13 NOVEMBRE

lancement d'une expérimentation avec 20 communes et CCAS volontaires pour l'extension de l'Aide Eau Solidaire aux usagers non abonnés dans le cadre de la loi Brottes

27 NOVEMBRE

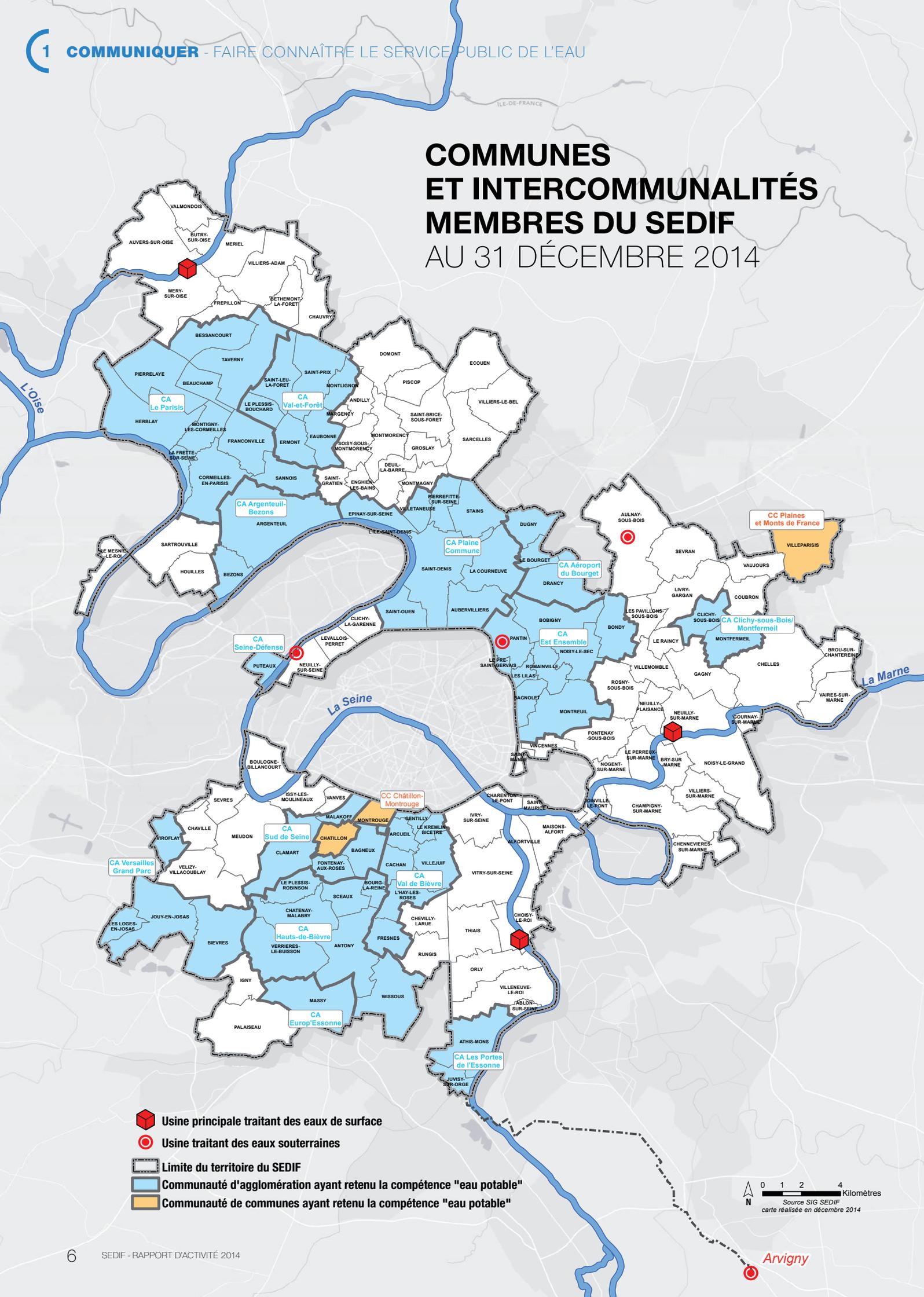
tribune du Président André SANTINI dans « Les Echos » en faveur d'une métropole parisienne de l'eau



18 DÉCEMBRE

approbation du budget primitif 2015 par le Comité : le SEDIF maintient son effort d'investissement (101 M€ H.T.) pour garantir un avenir responsable et durable du service public de l'eau

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS MEMBRES DU SEDIF AU 31 DÉCEMBRE 2014



-  Usine principale traitant des eaux de surface
-  Usine traitant des eaux souterraines
-  Limite du territoire du SEDIF
-  Communauté d'agglomération ayant retenu la compétence "eau potable"
-  Communauté de communes ayant retenu la compétence "eau potable"

0 1 2 4 Kilomètres
 Source SIG SEDIF
 carte réalisée en décembre 2014

LA LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS

ACHÈVEMENT DE LA CARTE INTERCOMMUNALE EN ILE-DE-FRANCE

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPAM », prévoit notamment des évolutions institutionnelles importantes en Région Ile-de-France.

COUVERTURE INTÉGRALE DE LA GRANDE COURONNE PAR DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE

Dans les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines, les EPCI à fiscalité propre dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris, telle que définie par l'INSEE, regrouperont au 1^{er} janvier 2016 plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave formant un ensemble d'au moins 200 000 habitants.

Ainsi, le Préfet de la Région Ile-de-France a présenté le 28 août 2014 le projet de schéma régional de coopération intercommunale (SRCI). Ce schéma a fait l'objet d'échanges et de modifications adoptées par la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) début 2015, puis a été arrêté par le Préfet de Région le 4 mars 2015.

Une nouvelle phase de mise en œuvre pour les création/fusion/extension de ces EPCI s'ouvre et pourra donner lieu à des concertations. En cas de désaccord sur le périmètre de certains EPCI, la CRCI sera consultée. Le schéma, éventuellement modifié, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016, date de création des nouveaux EPCI.

Il conviendra que ces nouvelles structures soient attentives à la gestion de la compétence eau, si cette dernière était reprise par ces nouvelles intercommunalités.

Le périmètre du SEDIF est impacté par les évolutions institutionnelles prévues en Ile-de-France.

CRÉATION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

L'article 12 de la loi MAPAM prévoit la création, au 1^{er} janvier 2016, d'un EPCI à fiscalité propre à statut particulier dénommé la Métropole du Grand Paris (MGP), qui regroupe la commune de Paris, l'ensemble des communes des 3 départements de Petite Couronne, et les communes des autres départements de la région d'Ile-de-France appartenant à un EPCI comprenant au moins une commune desdits départements, ainsi que certaines communes en continuité.

Toutefois, s'il est certain que les EPCI présents en Petite Couronne ont vocation à disparaître, les personnes morales en charge de ces compétences antérieurement exercées par ces EPCI et les modalités de gestion ne sont pas définies de façon certaine. Le projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) actuellement en discussion a vocation à éclaircir ces points.



UNE COMMUNICATION **TRANSPARENTE**

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE



PLAQUETTE SOLIDARITÉ EAU

Le dispositif depuis sa création en 1986



MAGAZINE INF'EAU

Toute l'actualité du SEDIF / 3 numéros en 2014

PLAQUETTE « PARTENAIRE DE VOS ÉVÈNEMENTS »

L'ensemble des outils proposés pour promouvoir l'eau du robinet et les modalités pour les obtenir



PLAQUETTES SUR LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

- « L'exigence au service de tous »
- « Résultats du contrôle de la délégation de service public »



PLAQUETTE PATRIMOINE

Le patrimoine industriel et la politique d'investissement



PLAQUETTE « BILAN DE MANDAT 2008-2014, UNE NOUVELLE DIMENSION POUR LE SEDIF »

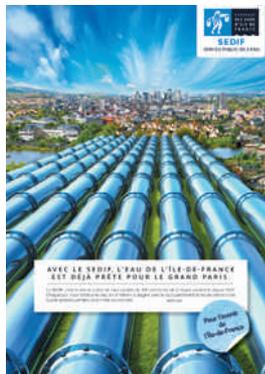
Rétrospective des grands axes du mandat

LA COMMUNICATION GRAND PUBLIC

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Actions spécifiques de communication par voie de presse, pour valoriser l'action du SEDIF et ses engagements

Octobre 2014, campagne avec comme accroche « Avec le SEDIF, l'eau de l'Ile-de-France est déjà prête pour le Grand Paris », pour affirmer la place du SEDIF dans l'avenir de l'Ile-de-France et dans le débat sur la Métropole du Grand Paris, afin qu'il soit reconnu comme un service public francilien exemplaire



VISITES D'USINES

Visites professionnelles pour les entreprises, découverte de la complexité des traitements nécessaires à la production de l'eau potable pour les scolaires / 120 visites en 2014



1 930 VISITEURS EN 2014

EXPOSITIONS COMMUNALES

1 379 visiteurs adultes, 754 enfants et 633 scolaires en 2014 / organisées sur demande pour valoriser la qualité de l'eau et informer les consommateurs, grâce aux outils suivants :

Le kit Expo : 3 séries de panneaux autoportants à moduler selon le public attendu (information sur le SEDIF, pour les consommateurs ou pédagogiques)

Le Bar à Eau : pour des événements en intérieur, branché sur le réseau d'eau potable pour désaltérer le public en offrant de l'eau plate et gazeuse



34 EXPOSITIONS ORGANISÉES EN 2014



Le Chari'O : pour des événements en extérieur (manifestation sportive ...), triporteur raccordé au réseau d'eau potable pour désaltérer le public avec de l'eau plate et gazeuse



Le stand modulaire, 12, 18, 25 ou 50 m² : pour des événements en intérieur, adaptable au public attendu (institutionnels, consommateurs, enfants)

et à la surface disponible, outil complet qui répond aux interrogations les plus courantes sur le thème de l'eau

LA COMMUNICATION ABONNÉS ET USAGERS



LA LETTRE CLARIO

Publiée trimestriellement avec la facture des abonnés



4 NEWSLETTERS CLARIO

Adressées trimestriellement par courriel, informations sur la qualité et les usages de l'eau, conseils pratiques



LE KIT DU NOUVEL ABONNÉ

Guide complet et détaillé sur l'abonnement

LE KIT DU CONSOMMATEUR

Destiné aux usagers, informations sur la qualité et le prix de l'eau, le rôle des différents acteurs, conseils sur la maîtrise des consommations



Nouveautés 2014 :

UNE NOUVELLE PLATEFORME PÉDAGOGIQUE

www.kezakeau.fr : présentée dans le rapport développement durable 2014 (p. 24-25)

UNE RUBRIQUE TRAVAUX :

meilleure communication sur les chantiers, cartographie de l'ensemble des chantiers réalisés, en cours ou programmés sur le réseau de canalisations

LE KIT ÉCO-LOGIS

Composé d'un économiseur d'eau pour les toilettes, de 3 limiteurs de débit pour le robinet et d'un régulateur de douche, offert aux usagers lors de manifestations communales



12 FICHES CLIENTS

Traitant de questions pratiques ou relatives au prix et à la qualité de l'eau

LE SITE INTERNET DU SEDIF WWW.SEDIF.COM NOUVELLE VERSION

Graphisme repensé et ergonomie moins dense pour rendre plus accessibles les nombreuses informations et les grandes actions du SEDIF



CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

(VALEURS ARRONDIES)



USAGERS

149

communes desservies

4,4 millions
d'usagers

570 000
abonnés



PRODUCTION

3

usines principales traitant
des eaux superficielles

4

usines traitant des eaux
souterraines

97 %

d'eau produite à partir de
ressources superficielles



CONSOMMATION

238,9 Mm³

consommés en 2014

750 000 m³

produits par jour



DISTRIBUTION

8 400 km

de canalisations

88 %

de rendement

570 000

branchements

68

réservoirs

44

stations de pompage



COÛTS & PRIX

4,29 € T.T.C./m³

prix complet moyen
(eau potable, assainissement,
taxes et redevances)
au 1^{er} janvier 2015

dont

1,48 € H.T./m³

d'eau potable, abonnement inclus,
soit 34,4 % du prix complet moyen

557 M€

de budget consolidé SEDIF
+ délégataire, dont 116 M€
d'investissement



SOLIDARITÉS

2,1 M€

d'aides à l'international

1 %

des recettes des ventes d'eau
consacré à la solidarité locale



CONTRÔLE QUALITÉ

350 000

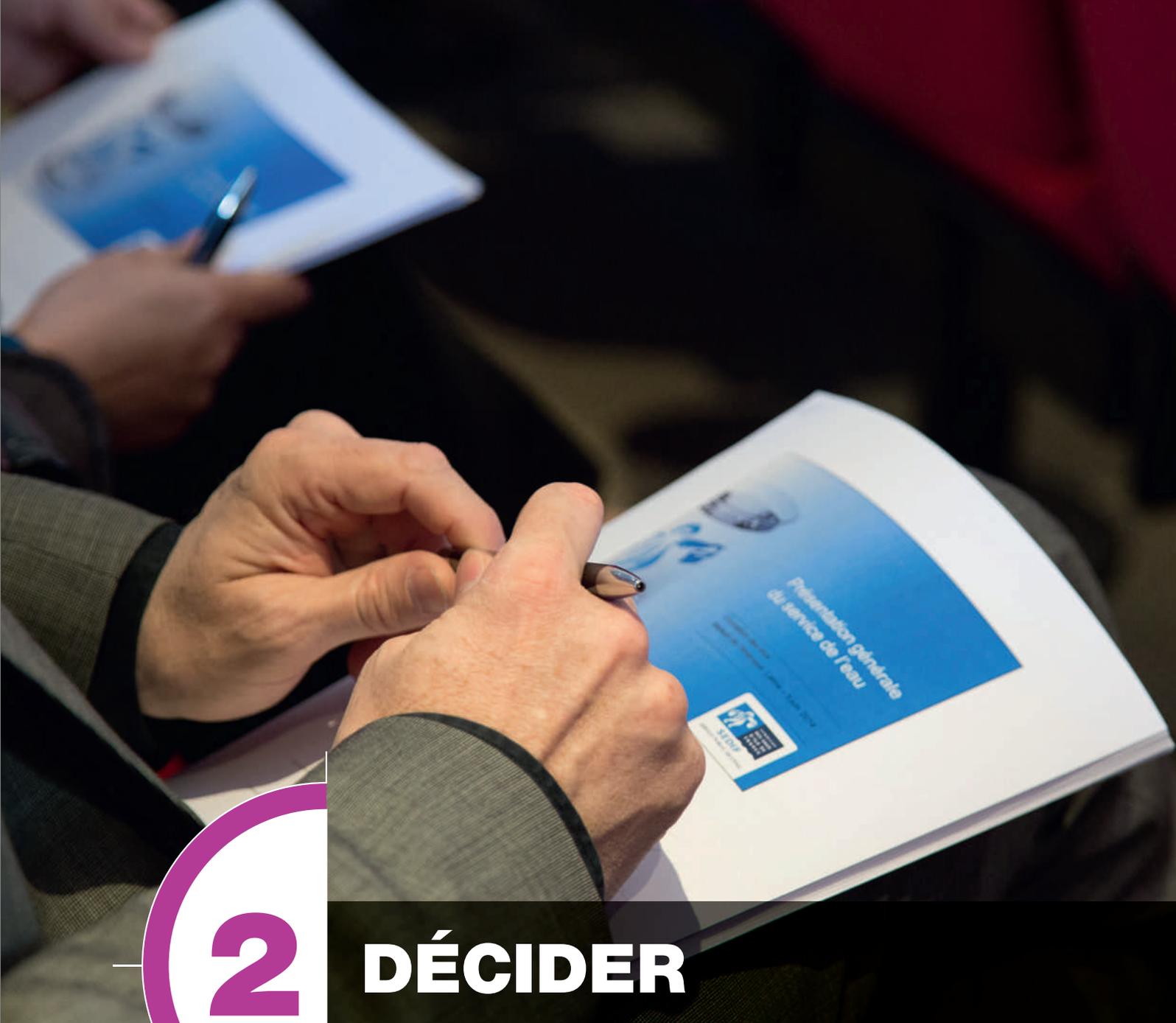
analyses

99,98 %

de conformité microbiologique

99,91 %

de conformité physico-chimique



2

DÉCIDER

DÉFINIR LES ORIENTATIONS
DU SERVICE

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

DÉSIGNATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS

Le Président et les membres du Bureau sont élus par le Comité, composé de délégués désignés par les organes délibérants des communes et EPCI adhérents.

En 2014, les communes et communautés syndiquées ont désigné leurs nouveaux représentants après les élections municipales et intercommunales des 23 et 30 mars.

Ont été nommés 85 nouveaux titulaires et 121 nouveaux suppléants, soit des taux de renouvellement respectifs de 57 % et 81 %. La proportion de délégués titulaires femmes est en légère hausse (19 %).

3 sessions de formation ont été proposées aux délégués et aux représentants des associations membres de la CCSPL :

5 juin
service public de l'eau et contrat de DSP,

3 juillet
gestion patrimoniale, Schéma directeur et politique d'investissement,

19 septembre
solidarité locale et internationale.

Réunis en Comité le 21 mai 2014, les délégués ont élu le Président et les vice-présidents formant le Bureau.

> LE PRÉSIDENT

André SANTINI a été élu avec 91 % des suffrages exprimés.

> LES VICE-PRÉSIDENTS

Après avoir fixé à 12 le nombre des membres du Comité appelés à former, avec le Président, le Bureau du SEDIF, les délégués ont procédé à l'élection des vice-présidents, en assurant une représentation équilibrée des courants politiques, conforme aux résultats des élections municipales sur le territoire du SEDIF.

Le nouveau Bureau s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 6 juin 2014.

Le 12^{ème} vice-président a pris ses fonctions à compter de la publication de l'arrêté inter-préfectoral (19 décembre 2014) approuvant la modification des statuts du SEDIF, portant le nombre de vice-présidents à 12.



LE BUREAU (composition au 31 décembre 2014)

> LE PRÉSIDENT

**ANDRÉ SANTINI**

Ancien Ministre
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)
Président du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris

> LES 12 VICE-PRÉSIDENTS (dans leur ordre d'élection)

**CHRISTIAN CAMBON**

1^{er} vice-président
Maire de Saint-Maurice (94)
Secrétaire du Sénat - Sénateur du Val-de-Marne
Premier Vice-président de la CC de
Charenton-le-Pont - Saint-Maurice

**GEORGES SIFFREDI**

7^{ème} vice-président
Maire de Châtenay-Malabry (92)
Vice-président du CG des Hauts-de-Seine
Président de la CA des Hauts-de-Bievre

**JACQUES MAHÉAS**

2^{ème} vice-président
Maire de Neuilly-sur-Marne (93)

**DIDIER GUILLAUME**

8^{ème} vice-président
Maire de Choisy-le-Roi (94)
Vice-président de la CA Seine-Amont

**LUC STREHAIANO**

3^{ème} vice-président
Maire de Soisy-sous-Montmorency (95)
Vice-président délégué du CG du Val d'Oise
Président de la CA de la Vallée de Montmorency

**PIERRE-ÉDOUARD ÉON**

9^{ème} vice-président
Maire de Méry-sur-Oise (95)
Premier Vice-président de la CC de la Vallée de l'Oise
et des Impressionnistes

**GILLES POUX**

4^{ème} vice-président
Maire de La Courneuve (93)
Vice-président de la CA Plaine Commune

**CHRISTIAN LAGRANGE**

10^{ème} vice-président
Vice-président de la CA Est Ensemble
Conseiller municipal délégué des Lilas (93)

**HERVÉ MARSEILLE**

5^{ème} vice-président
Maire de Meudon (92)
Vice-président du Sénat - Sénateur des Hauts-de-Seine
Président du SYCTOM
Vice-président de la CA Grand Paris Seine Ouest

**DOMINIQUE BAILLY**

11^{ème} vice-président
Maire de Vaujours (93)

**RICHARD DELL'AGBOLA**

6^{ème} vice-président
Maire de Thiais (94)

**PIERRE-ÉTIENNE MAGE**

12^{ème} vice-président
Premier adjoint au Maire de Villemomble (93)

LES DÉLÉGUÉ(E)S TITULAIRES ET SUPPLÉANT(E)S AU 31 DÉCEMBRE 2014

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION OU DE COMMUNES	DÉLÉGUÉ(E) TITULAIRE	DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E)
AÉROPORT DU BOURGET (communauté d'agglomération) Drancy, Dugny, Le Bourget	M ^{me} VANDENABELLE Bernadette M. ADAM Michel M. JENNE Jean-Jacques	M. MILLARD Jean-Luc M. CLAVEL Michel M. BORSALI Jean-Baptiste
ARGENTEUIL-BEZONS (communauté d'agglomération) Argenteuil, Bezons	M ^{me} KARCHER Renée M ^{me} MENHAOUARA Nessrine	M ^{me} ROBION Christine M. GIBERT Arnaud
CHÂTILLON/MONTROUGE (communauté de communes) Châtillon, Montrouge	M. FONTAINE Jacques M. GIRAULT Joël	M. BOULAY Jackie M. FORESTIER Clément
CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL (communauté d'agglomération) Clichy-sous-Bois, Montfermeil	M. GUNESLIK Cumhur M. AISSAOUI Ali	M ^{me} JARDIN Anne M. GINAC Gérard
EST ENSEMBLE (communauté d'agglomération) Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville	M. SARDOU Pierre M. BARTHOLME Christian M. ZAHY Ali M. PECAULT Jean-Abel M. LAGRANGE Christian M. BESSAC Patrice M. MENDACI Dref M. PERIES Alain M ^{me} REVIDON Nicole	M ^{me} COLOU Marie M. LEUCI Hervé M ^{me} MAAZAOUI Dalila M ^{me} ANGELI Anna M ^{me} FALQUE Camille M ^{me} COMPAIN Claire M. DELEU Olivier M. BIRBES François M. CHAMPION Jacques M. QUAGHEBEUR Henry
EUROP'ESSONNE (communauté d'agglomération) Massy	M. DELAHAYE Vincent M ^{me} COTTENCEAU Armelle M. MARTINERIE Jean-Paul M. SIFFREDI Georges M ^{me} OWENS Linda M. LAURENT Philippe M. DOSSMANN Gérard M. TRINQUIER Richard	M ^{me} SANSY Sophie M ^{me} LANGLAIS Maryse M. DE SAINT-JORES Elie M. BLOT Benoît M ^{me} BRAULT Chantal M. JOLY Thomas M. CHARRIEAU Etienne
HAUTS-DE-BIÈVRE (communauté d'agglomération) Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Verrières-le-Buisson, Wissous	M. ROUSSEL Jean Marc M. LEMAIRE Alain M ^{me} LANASPRES Nicole M. ELALOUF Emmanuel M. BARAT Philippe M. CHEVIGNY Maurice M. BENNAB Philippe M. VALLADE Michel M. BIESSY Christian M ^{me} FAIDHERBE Carole	M ^{me} AUZEMERY Colette M ^{me} DUPREZ-PANNETRAT Marie-Christine M. AH-YU Gilbert M. MELKI Xavier M. LEMOINE Daniel M. AUDEBERT Philippe M. PIERROT Casimir M. CAUET Claude M ^{me} TROUZIER-EVEQUE Laurence M. MASSI Jean Claude
LE PARISIS (communauté d'agglomération) Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny	M. DAGUET Anthony M. GUY Daniel M. MONGES Philippe M. POUX Gilles M. CHAULET David M ^{me} ABELA Kola M. DELANNOY William M ^{me} KELLNER Karina M. KHALDI Khaled M. FERRO Olivier M. BOURG Michel M. MOREAU Claude	M. WOHLGROTH Antoine M. LISSON Norbert M. AKOUN Pascal M. HAFSI Medhi M. MARTHÉLY Guy M ^{me} RANGUIN Cécile M. ILEMOINE Jean-Pierre M. TAÏBI Azzédine M. AUVRAY Eric M. BROCHARD Pascal M ^{me} ARTIGAUD Michelle M ^{me} POMMEREAU Chantal
PLAINES ET MONTS DE FRANCE (communauté de communes) Villeparisis LES PORTES DE L'ESSONNE (communauté d'agglomération) Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge SEINE-DÉFENSE (communauté d'agglomération) Puteaux	M ^{me} LEBRETON Anne-Laure M ^{me} CILLIERES Hélène M ^{me} COUPEAU Marie-Laure M. FAYE Michel M. ALLAIN Joël	M. GAHNASSIA Bernard M ^{me} MEKER Pascale M ^{me} HUARD Colette M. VASTEL Laurent M. SACONNET Frédéric
SUD DE SEINE (communauté d'agglomération) Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff	M. METAIRIE Christian M. FRAUD Joël M. DOMPS Richard M. AGGOUNE Fatah M. JEANBRUN Vincent M. LOISON ROBERT Ludwig M ^{me} CASEL Catherine	M ^{me} MANT Juliette M. LANCEL Gilles M. AUBRY Josselin M ^{me} HERRATI Nadine M ^{me} PETIT-VU Danièle M ^{me} AMAR Anne-Marie M. OBADIA Edouard
VAL DE BIÈVRE (communauté d'agglomération) Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif	M. SARIZAFY Gérald M. HERBEZ René M ^{me} GILLES Ginette M. GONTIER Jean-Paul M. MEURANT Sébastien M ^{me} CLATOT Catherine M ^{me} FERRY Marianne M. JAMET Ludovic M ^{me} MOUSTANSIK Elisabeth M. LE PIVAIN Louis	M. THENOT Francis M. LANDREAU Emmanuel M. JOURNO Raoul M. BEAUVAIS Frédéric M. BARRIER Francis M ^{me} BRACCIALI Amandine M. DOUARRE Georges M. VERMEIRE Daniel M. ROTTEBOURG Jean-Loup M. LEBRUN Olivier
VAL-ET-FORÊT (communauté d'agglomération) Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard, Montignion, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix		
VERSAILLES GRAND PARC (communauté d'agglomération) Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Viroflay		

COMMUNE	DÉLÉGUÉ(E) TITULAIRE	DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E)
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	M. QUERO Patrick
Alfortville	M. CARVOUNAS Luc	M ^{me} BERNICHI France
Andilly	M. BRUXER Jean	M. LAZZARINI François
Aulnay-sous-Bois	M. EL KOURADI Fouad	M. CAHENZLI Denis
Auvers-sur-Oise	M ^{me} BERGERON Marion	M ^{me} DUFOUR Florence
Béthemont-la-Forêt	M. WAGENTRUTZ Gérard	M. VERGNAUD Bertrand
Boulogne-Billancourt	M. BAGUET Pierre-Christophe	M. GALEY Bertrand-Pierre
Brou-sur-Chantereine	M. DE CARVALHO Antonio	M ^{me} GERVAIS Marie-Hélène
Bry-sur-Marne	M. PINEL Vincent	M. GILLES DE LA LONDE Emmanuel
Butry-sur-Oise	M. ANDRIAMARO Frédéric	M ^{me} LEDUDAL Martine
Champigny-sur-Marne	M. GUIGNARD Jean-Jacques	M ^{me} ADOMO Caroline
Charenton-le-Pont	M. ROURE André	M ^{me} OBENANS Isabelle
Chauvry	M. DELAUNE Jacques	M. DUQUESNE Michaël
Chaville	M. BISSON Jacques	M ^{me} GRANDCHAMP Marie-Odile
Chelles	M. DILOUYA Laurent	M. PHILIPPON Jacques
Chennevières-sur-Marne	À désigner	À désigner
Cheville-Larue	M. ROUX Renaud	M. TAUPIN Laurent
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	M. DIGUET Patrice
Clichy	M. PLANTE Ludovic	M ^{me} BELHADI Lynda
Coubron	M. CONNAN Jean-Yves	M. ANTIGA Jean-Claude
Deuil-la-Barre	M. LE MERLUS Jean-Luc	M ^{me} DOUAY Ghislaine
Domont	M. BOUQUIN Paul-Edouard	M. ABEHASSERA Charles
Ecouen	M. BOYER Marcel	M. GIRAUD Olivier
Enghien-les-Bains	M. HANET François	M. SUEUR Philippe
Fontenay-sous-Bois	M ^{me} FENASSE Delphine	M ^{me} CHARARDIN Sylvie
Frépillon	M. HUART Sébastien	M. GELLE Claude
Gagny	M. AUJE Stéphane	M. FOURNIER Guillaume
Gournay-sur-Marne	M ^{me} MIRANDA Maria	M. BUGLIANI Dominique
Groslay	M. ALEXANDRE Yann	M. BOISSEAU Guy
Houilles	M. SIROT Jean-François	M. CADIOU Patrick
Igny	M. TURPIN Richard	M. DARDARE Vincent
Issy-les-Moulineaux	M. SANTINI André	M. MARTIN Gérard
Ivry-sur-Seine	M ^{me} POLIAN Nicole	M. MOKRANI Mehdi
Joinville-le-Pont	M. GRESSIER Jean-Jacques	M. PLATET Jean-Marie
Le Mesnil-le-Roi	M. KENISBERG Didier	M. MONTFERME Michel
Le Perreux-sur-Marne	M. CARTIGNY Pierre	M. COUTURE Eric
Le Raincy	M. CACACE Bernard	M ^{me} RATEAU Chantal
Les Pavillons-sous-Bois	M. SARDA Patrick	M ^{me} DUBOSC Sophie
Levallois-Perret	M ^{me} DESCHIENS Sophie	M ^{me} COVILLE Isabelle
Livry-Gargan	M. PRUDHOMME Gérard	M. MICONNET Olivier
Maisons-Alfort	M. EDMOND Philippe	M ^{me} PEREZ Karine
Margency	M ^{me} ELIMAS Nathalie	M ^{me} MONCOMBLE Fanny
Mériel	M. COURTOIS Jean-Pierre	M. DELANNOY Jean-Louis
Méry-sur-Oise	M. EON Pierre-Edouard	M. LEGENS Eric
Meudon	M. MARSEILLE Hervé	M ^{me} DE PAMPOLONNE Florence
Montmagny	M. MASSOT Bernard	M. BELLEC Jean-François
Montmorency	M. BORDERIE Philippe	M ^{me} JOSSERAN Armelle
Neuilly-Plaisance	M. MALAYEUDE Jean-Philippe	M. TOURE Mouhamet
Neuilly-sur-Marne	M. MAHEAS Jacques	M. MEHEUST Michel
Neuilly-sur-Seine	M. VINENT-GARRO Serge	M ^{me} SOUPLET Marie-Laure
Nogent-sur-Marne	M. EYCHENNE Sébastien	M. DAVID Jean-Paul
Noisy-le-Grand	M. CONSTANT Emmanuel	M ^{me} CHAMBAUD Marie-Thérèse
Orly	M ^{me} BONNISSEAU Geneviève	M ^{me} BARRE Stéphanie
Palaiseau	M. DE LASTEYRIE Grégoire	M ^{me} DELANOUE Ludvine
Piscop	M. SEMPERE Elias	M ^{me} DRUON-RIOT Sandrine
Rosny-sous-Bois	M. MANGON Pierre	M ^{me} VAVASSORI Patricia
Rungis	M. CHARRESSON Raymond	M. LEROY Patrick
Saint-Brice-sous-Forêt	M. BALDASSARI Patrick	M. GAGNE Roger
Saint-Gratien	M. LEVILAIN Jean-Claude	M. BRIQUET Claude
Saint-Mandé	M. WEIL Julien	M. DANTI Albert
Saint-Maurice	M. CAMBON Christian	M ^{me} BEHETRE Krystina
Sarcelles	M. ABCHICHE Mohammed Ali	M. ESPIASSE Antoine
Sartrouville	M. GODART Raynald	M ^{me} AKNINE Dominique
Sevran	M. GRAMFORT Mathieu	M. CHATENET Michel
Sèvres	M. HAAS Bruno	M. JIAUME Michel
Soisy-sous-Montmorency	M. STREHAIANO Luc	M. STUDZINSKA Jean
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	M. GRINDEL Alain
Valmondois	M. SALZARD Michel	M ^{me} UGUEN Gwenaëlle
Vaires-sur-Marne	M ^{me} MORIN-PINATTON Lydie	M. STADTFELD Roger
Vanves	M. GAUDUCHEAU Bernard	M. ROCHE Bernard
Vaujours	M. BAILLY Dominique	M. LEMASSON Claude
Vélizy-Villacoublay	M. DREVON Bruno	M. HUCHELOUP Frédéric
Villemombble	M. MAGE Pierre-Etienne	M. MALLET Eric
Villeneuve-le-Roi	M. SADRIN Gérard	M. DRAMARD José
Villiers-Adam	M. MACE Bruno	M. FLON Jean-pierre
Villiers-le-Bel	M. BARBERYE Alain	M. EDART Léon
Villiers-sur-Marne	M. CRETTE Jean-Claude	M ^{me} MARTI Christiane
Vincennes	M ^{me} HARTMANN Isabelle	M. BENSOUSSAN Eric
Vitry-sur-Seine	M ^{me} VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	M. KONATÉ Ibrahima

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Les décisions structurantes pour la gestion du service sont prises par le Comité du SEDIF, organe délibérant composé de 149 délégués représentant les communes et intercommunalités membres.

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Adhèrent, délèguent la compétence eau potable
Désignent leurs délégués qui formeront le Comité lors d'un Conseil communautaire ou municipal



LE COMITÉ

Assemblée délibérante plénière
(149 délégués titulaires et 149 suppléants)

Règle par ses délibérations les affaires majeures du SEDIF
Délibère sur le contrat de délégation de service public et ses avenants
Décide des grandes orientations du service public de l'eau et des investissements à réaliser
Vote le budget, les comptes et le prix de l'eau



LE PRÉSIDENT

Organe exécutif

Représente le SEDIF
Préside le Comité et le Bureau, fixe leur ordre du jour, prépare et exécute les délibérations
Ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes
Prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité

12 VICE-PRÉSIDENTS

Prennent les décisions dans les domaines pour lesquels ils ont reçu délégation du Président

qui composent

LE BUREAU

Assemblée délibérante restreinte

Gère les affaires courantes
Prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité
(programmes et avant-projets de travaux, marchés publics, biens mobiliers et immobiliers, etc.)



LES COMMISSIONS

1 CCSPL

Participe à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service public de l'eau, en permettant aux représentants d'usagers de s'exprimer

3 COMMISSIONS TECHNIQUES

OBLIGATOIRES

Étudient et rendent un avis sur les questions à soumettre au Comité et au Bureau dans les domaines suivants : contrôle financier, délégation de service public, appels d'offres et jurys

4 COMMISSIONS TECHNIQUES

CONSTITUÉES PAR CHOIX DU COMITÉ

Étudient et rendent un avis sur les questions à soumettre au Comité dans les domaines suivants : Solidarité Eau, communication, tarification, travaux

LES COMMISSIONS TECHNIQUES

UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE AU PROCESSUS DE DÉCISION

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / JURY DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

RÔLE

- agrément des candidatures et désignation de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la plupart des marchés publics à procédure formalisée et pour les marchés à procédure adaptée de l'article 30 du Code des marchés publics
- avis préalable à la conclusion des avenants ayant une incidence financière cumulée de plus de 4,5 %
- avis consultatif pour les MAPA et les marchés subséquents d'un montant supérieur ou égal au seuil interne

JURY

- avis sur la présélection des candidats et la désignation du lauréat dans le cadre des concours d'architecture

TRAVAUX 2014

- 9 réunions de la CAO : 30 agréments de candidatures et 43 jugements des offres
- 2 jurys de maîtrise d'œuvre : reconstruction de la station d'Antony et refonte de la station de Palaiseau

COMPOSITION

Président : M. André SANTINI, ou son représentant, désigné parmi les vice-présidents suivants : MM. Didier GUILLAUME, Luc STREHAIANO, Christian LAGRANGE, Pierre-Edouard EON

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jean-Jacques GUIGNARD (Champigny-sur-Marne)	M. Jean-Abel PECAULT (CA Est Ensemble)
M. Philippe BARAT (CA Le Parisis)	M ^{me} Armelle COTTENCEAU (CA des Hauts-de-Bievre)
M. Jean-Jacques GRESSIER (Joinville-le-Pont)	M. Patrick SARDA (Les Pavillons-sous-Bois)
M. Pierre CARTIGNY (Le Perreux-sur-Marne)	M ^{me} Nicole LANASPRE (CA Le Parisis)
M. Grégoire DE LASTEYRIE (Palaiseau)	M ^{me} Bernadette VANDENABELLE (CA de l'Aéroport du Bourget)

Bien que leur présence ne soit pas imposée par les textes, le comptable du SEDIF et un représentant de la DIRRECTE sont systématiquement invités.

Constituées de délégués titulaires désignés parmi les membres du Comité selon le principe de la représentation proportionnelle et présidées de droit par le Président du SEDIF, elles sont chargées d'étudier les questions à soumettre au Comité. Leur composition a été renouvelée en 2014.



COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

RÔLE

- créée dans le cadre du choix du mode de gestion du service public de l'eau
- avis sur les projets d'avenants au contrat de DSP

TRAVAUX 2014

- la commission ne s'est pas réunie

COMPOSITION

Président : M. André SANTINI, ou son représentant, M. Luc STREHAIANO

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Luc STREHAIANO (Soisy-sous-Montmorency)	M. Pierre-Christophe BAGUET (Boulogne-Billancourt)
M. Dominique BAILLY (Vaujours)	M. Jean-François SIROT (Houilles)
M. Pierre-Etienne MAGE (Villemomble)	M ^{me} Lydie MORIN-PINATTON (Vaires-sur-Marne)
M. Jacques MAHEAS (Neuilly-sur-Marne)	M. Richard DOMPS (CA de Val de Bièvre)
M. Gilles POUX (CA Plaine Commune)	M ^{me} Karina KELLNER (CA Plaine Commune)

Le comptable du SEDIF et un représentant du Ministère chargé de la concurrence siègent avec voix consultative.



COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

RÔLE

- consultation avant les débats et l'adoption des orientations budgétaires et des comptes
- information sur les modalités et le résultat de l'examen des comptes du délégataire
- avis sur la fixation des redevances facturées aux usagers et versées à l'AESN et VNF



TRAVAUX 2014

- examen des documents financiers : compte administratif 2013, budget supplémentaire et décisions modificatives n° 2 et n° 3 pour 2014, grands axes du débat d'orientations budgétaires et budget primitif pour 2015
- débat sur les résultats du contrôle de la DSP pour l'exercice 2013
- examen des modalités de fixation des montants de contre-values des redevances facturées par le SEDIF et reversées à l'AESN et à VNF pour l'exercice 2015

COMPOSITION

Président : M. André SANTINI, ou son représentant, M. Grégoire DE LASTEYRIE	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Grégoire DE LASTEYRIE (Palaiseau)	M ^{me} Marie-Laure COUPEAU (CA Sud de Seine)
M. Jean-Claude LEVILAIN (Saint-Gratien)	M. Julien WEIL (Saint-Mandé)
M. Jean-Paul GONTIER (CA Val-et-Forêt)	M ^{me} Anne-Laure LEBRETON (CA Seine-Défense)
M. Philippe BARAT (CA Le Parisis)	M. Christian BARTHOLME (CA Est Ensemble)
M. Michel ADAM (CA de l'Aéroport du Bourget)	M. François HANET (Enghien-les-Bains)
M. Ali ZAHI (CA Est Ensemble)	M ^{me} Nicole REVIDON (CA Est Ensemble)
M ^{me} Geneviève BONNISSEAU (Orly)	M. Patrice BESSAC (CA Est Ensemble)

COMMISSION TARIFICATION

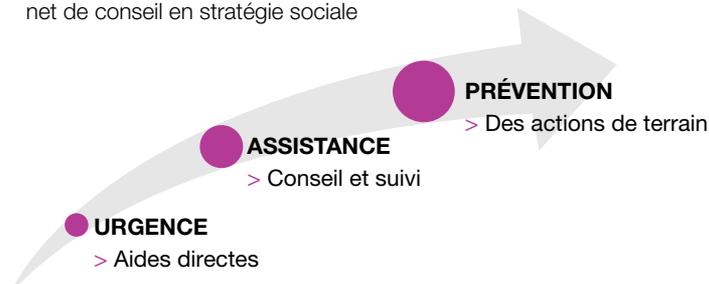
RÔLE

- examen de la politique tarifaire du SEDIF
- suivi du dispositif Eau Solidaire, qui aide les familles en difficulté à payer leur facture d'eau et à maîtriser leur consommation

TRAVAUX 2014

- examen du bilan du dispositif et de la mise en place de l'Aide Eau Solidaire (AES) suite à la dématérialisation des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) et approbation du maintien de la dotation AES à 1 M€

- demande d'élargissement de l'aide AES aux usagers non abonnés dans le cadre de l'expérimentation prévue par la loi Brottes
- dans l'objectif de développer le volet préventif du programme, audition des résultats de l'étude sur la tarification sociale de l'eau sur le territoire du SEDIF menée par un cabinet de conseil en stratégie sociale



COMPOSITION

Président : M. André SANTINI, ou son représentant, M. Hervé MARSEILLE	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Hervé MARSEILLE (Meudon)	M ^{me} Bernadette VANDENABELLE (CA de l'Aéroport du Bourget)
M. Jean-Jacques GRESSION (Joinville-le-Pont)	M. Sébastien MEURANT (CA Val-et-Forêt)
M. Sébastien EYCHENNE (Nogent-sur-Marne)	M. Emmanuel ELALOUP (CA Le Parisis)
M. Julien WEIL (Saint-Mandé)	M. Vincent PINEL (Bry-sur-Marne)
M. Joël GIRAULT (CC Châtillon/Montrouge)	M. Dref MENDACI (CA Est Ensemble)
M. Mohammed Ali ABCHICHE (Sarcelles)	M. Alain PERIES (CA Est Ensemble)
M ^{me} Karina KELLNER (CA Plaine Commune)	M. Anthony DAGUET (CA Plaine Commune)

COMMISSION TRAVAUX

RÔLE

- examen, avant le débat d'orientations budgétaires, du programme d'investissement annuel (PIA) et du programme de recherches, d'études et de partenariats (PREPa) issus du Schéma directeur et du Plan quinquennal
- avis sur les résultats du contrôle de DSP
- avis sur des options techniques structurantes des programmes d'opérations



TRAVAUX 2014

- avis sur le débat d'orientations budgétaires, le PIA et le PREPa, le programme et l'avancement des travaux au titre de la délégation
- information sur les projets d'aménagement tiers à l'échéance 2015-2025, les plans d'actions de maîtrise du calcaire et les incidences de la présence d'amiante en chaussée
- examen de la restructuration du site de Taverny

COMPOSITION

Président : M. André SANTINI, ou son représentant, M. Luc STREHAIANO	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Luc STREHAIANO (Soisy-sous-Montmorency)	M. Sébastien EYCHENNE (Nogent-sur-Marne)
M. Emmanuel ELALOUF (CA Le Parisis)	M. Sébastien MEURANT (CA Val-et-Forêt)
M. Patrick SARDA (Les Pavillons-sous-Bois)	M^{me} Armelle COTTENCEAU (CA des Hauts-de-Bievre)
M. Michel ADAM (CA de l'Aéroport du Bourget)	M. Ali AISSAOUI (CA Clichy-sous-Bois/Montfermeil)
M. René HERBEZ (CA Val-et-Forêt)	M^{me} Bernadette VANDENABELLE (CA de l'Aéroport du Bourget)
M. Cumhur GUNESLIK (CA Clichy-sous-Bois/Montfermeil)	M^{me} Nessrine MENHAOUARA (CA Argenteuil-Bezons)
M^{me} Cécile VEYRUNES-LEGRAIN (Vitry-sur-Seine)	M. Alain BARBERYE (Villiers-le-Bel)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES ET SOLIDARITÉ



RÔLE

- association des délégués aux actions de solidarité internationale du SEDIF
- instruction des demandes de subventions présentées par les associations avant l'attribution en Comité et suivi de l'avancement des projets

TRAVAUX 2014

- avis favorable au financement de 22 projets représentant 2,1 M€ d'aides
- examen de l'état d'avancement des projets en cours

COMPOSITION

Président : M. André SANTINI, ou son représentant, M. Christian CAMBON	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Christian CAMBON (Saint-Maurice)	M. Jean-Yves CONNAN (Coubron)
M. Jean-Paul MARTINERIE (CA des Hauts-de-Bievre)	M^{me} Catherine CLATOT (CA Val-et-Forêt)
M. Yann ALEXANDRE (Groslay)	M. Paul-Edouard BOUQUIN (Domont)
M. Pierre CARTIGNY (Le Perreux-sur-Marne)	M^{me} Anne-Laure LEBRETON (CA Seine-Défense)
M. Dref MENDACI (CA Est Ensemble)	M. Ali AISSAOUI (CA Clichy-sous-Bois/Montfermeil)
M. Dominique BAILLY (Vaujours)	M. Gérard PRUDHOMME (Livry-Gargan)
M. Jacques MAHEAS (Neuilly-sur-Marne)	M^{me} Nicole REVIDON (CA Est Ensemble)
M. Christian LAGRANGE (CA Est Ensemble)	M^{me} Renée KARCHER (CA Argenteuil-Bezons)
M. Fatah AGGOUNE (CA de Val de Bièvre)	M^{me} Hélène CILLIERES (CA Sud de Seine)

COMMISSION COMMUNICATION

RÔLE

- validation du plan de communication
- adoption du budget primitif communication / relations publiques

TRAVAUX 2014

- validation du plan de communication 2015 et du budget associé
- information relative à la mise en place d'un stand SEDIF au Salon des Maires d'Ile-de-France du 14 au 16 avril 2015
- information relative à la plateforme pédagogique Kézakeau et à ses évolutions
- proposition de partenariat avec la conférence Paris Climat 2015



COMPOSITION

Président : M. André SANTINI, ou son représentant, M. Pierre-Edouard EON	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Pierre-Edouard EON (Méry-sur-Oise)	M. André ROURE (Charenton-le-Pont)
M. Vincent PINEL (Bry-sur-Marne)	M. Jean-Claude LEVILAIN (Saint-Gratien)
M^{me} Nicole LANASPRES (CA Le Parisis)	M^{me} Ginette GILLES (CA Val-et-Forêt)
M. Dref MENDACI (CA Est Ensemble)	M. Dominique BAILLY (Vaujours)
M. Gérard PRUDHOMME (Livry-Gargan)	M. Stéphane AUJE (Gagny)
M. Christian LAGRANGE (CA Est Ensemble)	M. Luc CARVOUNAS (Alfortville)
M. Gilles POUX (CA Plaine Commune)	M. Renaud ROUX (Chevilly-Larue)

LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL (CCSPL)

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES ASSOCIATIONS D'USAGERS

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la CCSPL peut être consultée sur toute question ayant une incidence directe sur les usagers et donne son avis.



TRAVAUX DE LA CCSPL EN 2014

En 2014, elle s'est réunie 2 fois pour examiner :

- le rapport d'activité sur l'exécution du contrat de délégation de service public (DSP) établi par le délégataire, Veolia Eau d'Ile-de-France, qui présente le bilan des missions réalisées pour le SEDIF, les moyens humains, techniques et financiers mobilisés,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SEDIF ainsi que les rapports d'activité et développement durable pour l'exercice 2013,
- les projets de participation du SEDIF à des programmes de recherche et de développement,
- la candidature du SEDIF à l'expérimentation ouverte par l'article 28 de la loi n° 2013-312 (dite loi Brottes) qui vise à favoriser l'accès à l'eau et mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau.

La CCSPL permet aux représentants des usagers de s'exprimer. Elle participe à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service public de l'eau.



La CCSPL a demandé que soit étudiée, dans ce cadre, la possibilité d'étendre le dispositif d'Aide Eau Solidaire à tous les usagers, y compris les locataires non abonnés des copropriétés privées.

Elle a également été informée sur les points suivants :

- le bilan des 3 volets du dispositif Eau Solidaire pour l'année 2013 et ses perspectives d'évolution,
- les modalités de contrôle de l'exécution du contrat de DSP et le bilan 2013 de la relation usagers,
- les résultats des enquêtes menées par le SEDIF dans le cadre de son Observatoire de la qualité du service public de l'eau pour l'année 2013.

COMPOSITION

Associations d'usagers

AFOC Association Force Ouvrière Consommateurs
CLCV Consommation, logement et cadre de vie
Confédération Syndicale des Familles
Fédération des Familles de France
Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR

À désigner

Professeur Bernard FESTY, en qualité de personne qualifiée

Président : M. André SANTINI, ou son représentant,
M. Didier GUILLAUME

Membres titulaires

M. André ROURE (Charenton-le-Pont)
M. Julien WEIL (Saint-Mandé)
M. Michel ADAM (CA de l'Aéroport du Bourget)
M^{me} Bernadette VANDENEBELLE (CA de l'Aéroport du Bourget)
M. Richard DOMPS (CA de Val de Bièvre)
M. Renaud ROUX (Chevilly-Larue)

Membres suppléants

M. Jean-Yves CONNAN (Coubron)
M. Louis LE PIVAIN (CA Versailles Grand Parc)
M. Gérard PRUDHOMME (Livry-Gargan)
M. Jean-Jacques JENNE (CA de l'Aéroport du Bourget)
M. Pierre SARDOU (CA Est Ensemble)
M. Alain BARBERYE (Villiers-le-Bel)

Les représentants des associations membres de la CCSPL ont été invités à participer aux sessions de formation de début de mandat.

LES RESSOURCES HUMAINES

DES AGENTS AU SERVICE DES USAGERS ET DES COLLECTIVITÉS

Le personnel du SEDIF est composé de fonctionnaires territoriaux. Ils préparent et mettent en œuvre les décisions prises par les élus, assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements et contrôlent les missions du délégataire, dans le respect des clauses du contrat de DSP.

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA COLLECTIVITÉ (REC)

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les données sociales des collectivités locales font l'objet d'un rapport sur l'état de la collectivité, à présenter tous les 2 ans au comité technique paritaire, avant le 30 juin de chaque année paire.

Le rapport complet, arrêté au 31 décembre 2013, a notamment permis de constater :

- une part d'agents non titulaires (15,7 %) en diminution par rapport à 2011 et inférieure à la moyenne relevée dans les collectivités affiliées au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne (19,3 %),
- une répartition par catégorie hiérarchique (61 % de catégorie A, 16 % de catégorie B et 23 % de catégorie C) à l'opposé de celle rencontrée dans les communes d'Ile-de-France,
- une répartition hommes/femmes (36 % / 64 %) stable,
- un taux de turn-over d'environ 7 %, en baisse par rapport à 2011 (11 %) et bien inférieur à celui des collectivités affiliées au CIG (9,3 %),
- un nombre moyen de jours d'absence des agents titulaires, tous motifs confondus, de 9,6 jours, très inférieur à celui relevé dans les collectivités affiliées au CIG de la petite couronne (31 jours) et ayant diminué de moitié par rapport à 2011.

> EFFECTIFS DU SEDIF *

	31/12/2013		31/12/2014	
				
PERSONNEL ADMINISTRATIF	10	49	9	48
A DIRECTION, DIRECTEURS TERRITORIAUX, ATTACHÉS	7	18	7	15
B RÉDACTEURS	1	10	2	10
C ADJOINTS ADMINISTRATIFS	2	21	0	23
	59		57	

	31/12/2013		31/12/2014	
				
PERSONNEL TECHNIQUE	29	16	34	16
A DIRECTION, INGÉNIEURS	26	13	32	13
B TECHNICIENS	2	3	2	3
C ADJOINTS TECHNIQUES	1	0	0	0
	45		50	

	31/12/2013	31/12/2014
EFFECTIF TOTAL EN POSTE	104	107
EFFECTIF TOTAL BUDGÉTAIRE	114	114

107
AGENTS
EN POSTE

* Les effectifs ici présentés sont les effectifs en poste au 31 décembre de l'année concernée (titulaires, non titulaires). L'effectif total budgétaire 2014 est identique à celui de 2013, aucun poste n'ayant été créé en 2014. La différence entre les effectifs en poste en 2014 et en 2013 s'explique par les mouvements classiques de personnel.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'ACTIVITÉ DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE (CTP) EN 2014

Consulté pour avis sur les questions relatives aux conditions de travail, le CTP est composé, en nombre égal (3 membres titulaires et leurs suppléants), de membres représentant la collectivité, désignés parmi les élus par arrêté du Président, et de représentants du personnel, élus par les agents du SEDIF, pour la durée du mandat.

En 2014, le CTP s'est réuni 2 fois.

Il a été consulté sur le rapport sur l'état de la collectivité 2013 et sur son analyse. Il a également émis un avis sur les modifications du tableau des effectifs, l'organisation des services, le bilan de la formation 2013 et le plan de formation 2014, et sur plusieurs questions relatives à l'hygiène et à la sécurité (programme de prévention des risques, document unique d'évaluation des risques).

107
électeurs inscrits

91
suffrages exprimés



LES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS

Représentants du personnel	
AU CT	AU CHSCT
Titulaires	Titulaires
M. Guillaume LAINÉ	M ^{me} Sylvie THIBERT
M ^{me} Caroline LUCAS-LEBLANC	M. Nicolas MOONEN
M. Adrien RICHET	M ^{me} Elodie ROBIN
Suppléants	Suppléants
M. Nicolas MOONEN	Mme Hassna ADMI
Mme Hassna ADMI	Mme Danièle KAISE
M. Baptiste JULIEN	Mme Nadège FOUQUET

Représentants du SEDIF au CT et au CHSCT
Président : M. Luc STREHAIANO
Titulaires
M. Luc STREHAIANO (Soisy-sous-Montmorency)
M. Jean-Claude LEVILAIN (Saint-Gratien)
M. Mohammed Ali ABCHICHE (Sarcelles)
Suppléants
M. Yann ALEXANDRE (Groslay)
M. Joël ALLAIN (CA Sud de Seine)
M ^{me} Chantal BRAULT (CA des Hauts-de-Bievre)

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE 2014

MISE EN PLACE DES NOUVELLES INSTANCES

Dans la continuité de la réforme initiée par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 a modifié certaines règles relatives aux comités techniques paritaires (CTP), désormais appelés comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

DÉCISIONS PRISES PAR LE SEDIF EN AMONT

LE COMITÉ TECHNIQUE (CT)

Les principales nouveautés sont les suivantes :

- l'obligation de parité numérique étant supprimée, le nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement est librement fixé par l'organe délibérant, qui peut décider de maintenir le caractère paritaire de cette instance ;
- une délibération doit prévoir que les représentants de la collectivité ou de l'établissement ont une voix délibérative (la loi prévoyant désormais par défaut qu'ils n'en ont pas).

Le maintien du nombre actuel de membres et la voix délibérative pour les membres du collège des représentants du SEDIF ont été décidés par le Comité en juin 2014.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

A partir de 2015, la création d'un CHSCT distinct du CT est désormais obligatoire dans les collectivités et établissements publics dont l'effectif est supérieur à 50 agents. Il est composé de représentants du personnel et de l'établissement mais, à l'instar du CT, la parité n'est pas obligatoire. Les représentants du personnel sont désignés par les organisations syndicales, proportionnellement au nombre de voix obtenues par chacune d'elles aux élections au CT.

Le Comité a adopté la même organisation que celle du CT en juin 2014.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

La liste CFDT Interco Hauts-de-Seine, seule à se présenter, a été élue et dispose des 6 sièges à pourvoir.



3

INVESTIR

INNOVER, ENTREtenir ET
MODERNISER LE PATRIMOINE

L'ÉVOLUTION DES FILIÈRES DE PRODUCTION

UNE VEILLE TECHNOLOGIQUE PERMANENTE SUR LES MEMBRANES

Afin de s'adapter aux évolutions de la qualité de ses ressources en eau et d'anticiper les renforcements de la réglementation sur l'eau potable, le SEDIF mène une réflexion sur l'évolution à long terme des filières de production de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne.

Le centre d'essai de l'usine de Choisy-le-Roi dispose d'un pilote équipé de 2 files en parallèle, permettant de comparer l'efficacité de plusieurs membranes dans des conditions d'exploitation semblables, notamment la membrane Dow utilisée à Méry-sur-Oise.

COMPARAISON DES MEMBRANES DOW ET NANO BW

La membrane Nano BW (Hydranautics) a été évaluée pendant plusieurs mois.

Le suivi a porté sur la caractérisation des eaux d'alimentation et des perméats de filtration obtenus (eau pure passée à travers la membrane). Cette étude a également permis d'analyser le fonctionnement du prétraitement en amont des membranes, leurs performances en termes de perméabilité ainsi que l'étanchéité entre les modules et les tubes de pression.

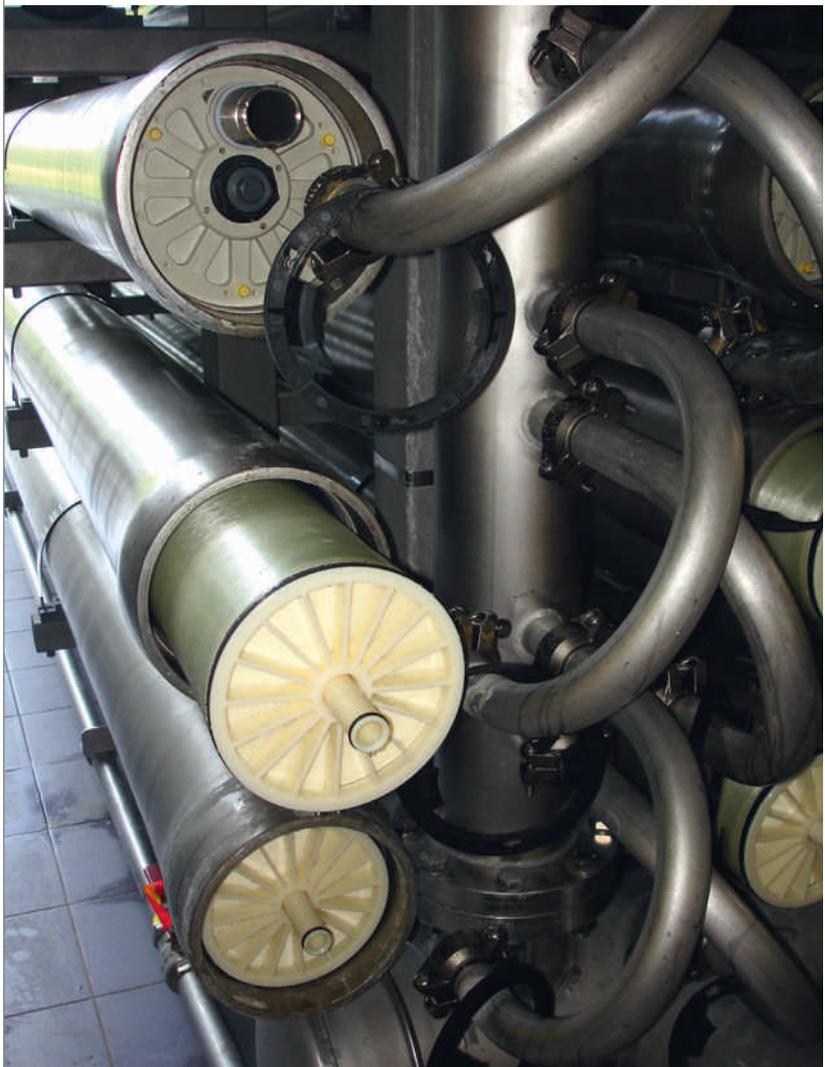
Concernant la stabilité globale des perméabilités hydrauliques et des perméabilités en sels, les essais réalisés ont montré que la membrane Dow est plus efficace que les membranes Nano BW.

Les tests de membrane Nano BW réalisés en parallèle à Méry-sur-Oise (en vue du renouvellement des membranes en place et dans l'espoir d'ouvrir la concurrence) ont également conclu à des capacités de rétention de la pollution organique moindres. Elle n'a donc pas été retenue.

Les essais se poursuivent sur les performances d'autres membranes. Le SEDIF explore également l'opportunité d'ajouter un 4^{ème} étage de filtration afin d'améliorer le rendement de conversion.

Grâce à leur capacité physique de rétention des polluants, les procédés membranaires apportent d'excellentes garanties sur la qualité de l'eau produite. Une veille technologique et des essais sont réalisés pour déterminer les meilleures options.

Membranes de nanofiltration, usine de Méry-sur-Oise



OPTIMISER LA CLARIFICATION DES EAUX BRUTES

Le prétraitement des filières biologiques élimine les éléments les plus grossiers présents dans l'eau. Il est suivi d'une étape de clarification pour enlever la majeure partie de la matière organique présente dans la ressource.

Les mesures réalisées en sortie de clarification permettent de doser au plus juste le taux de coagulant ajouté pour respecter l'ensemble des objectifs de qualité pour l'eau produite (teneur en aluminium et en carbone organique total notamment).

Hors circonstances particulières (crues ...), un algorithme est utilisé pour déterminer en temps réel la dose de coagulant à injecter en fonction de différents paramètres.

Alors que les contraintes liées à la turbidité sont facilement respectées, la matière organique est parfois difficile à éliminer et ce, malgré des taux importants de traitement en coagulant. L'algorithme d'injection de ce dernier doit donc encore être amélioré.

UNE ÉTUDE PROMETTEUSE SUR L'INJECTION DE COAGULANT

Un travail de sélection des paramètres selon leur influence sur l'injection a été mené pour l'optimiser, tout en recherchant l'amélioration des résultats de la clarification, notamment en période de crue. Les méthodes statistiques utilisées ont permis de sélectionner les 3 paramètres les plus pertinents pour définir le taux de traitement à appliquer :

- la turbidité,
- la mesure par ultraviolets de la matière organique,
- la température.

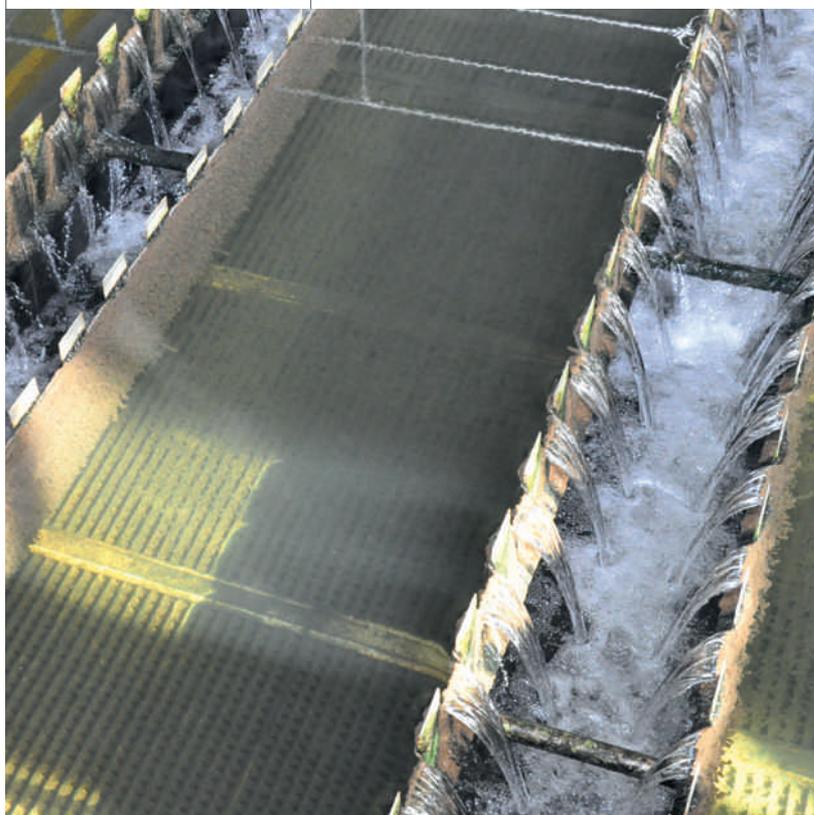
La clarification est la principale étape d'élimination de la matière organique présente dans l'eau brute, fortement consommatrice de réactifs mais essentielle pour préparer l'eau à la désinfection.

Processus

- > acidification de l'eau
- > injection de coagulant
- > floculation
- > décantation
- > filtration sur sable

Une longue période d'observation, en cours, est nécessaire, afin de s'assurer de l'adéquation des nouvelles consignes dans toutes les circonstances.

Cette étude a généré des progrès notables sur le fonctionnement des installations avec, pour double objectif, la diminution de l'empreinte carbone du service de l'eau par la réduction de la consommation des réactifs et la maîtrise des coûts de traitement.



LA QUALITÉ ET LA CONTINUITÉ DE SERVICE

DES ÉTUDES POUR TOUJOURS MIEUX SATISFAIRE LES CONSOMMATEURS

LE GOÛT DE L'EAU : QUELLE APPROCHE POUR UNE MEILLEURE SAVEUR DE L'EAU ?

Le Schéma directeur chloration, achevé en 2014, a pour objectif de maîtriser en permanence la teneur en chlore en tout point du réseau pour éviter le goût de chlore tout en protégeant du risque de reviviscence bactérienne.

Principales conclusions :

- Des baisses de consigne, progressives et contrôlées, sont envisageables, sans avoir recours à de nouvelles stations de chloration pour le secteur Oise. La teneur en carbone organique total de l'eau nanofiltrée est plus faible et la rémanence du chlore meilleure.
- La densification du dispositif de chloration existant (45 stations) est requise pour chlorer moins mais de façon mieux répartie. Cet objectif nécessiterait la construction de 16 nouvelles stations et l'adaptation de 4 stations avec des points d'injection supplémentaires.
- Des enquêtes de satisfaction ciblées pour mieux comprendre la corrélation entre le résiduel de chlore et la satisfaction des usagers doivent être menées.
- À terme, la poursuite de la réduction de la teneur en matière organique dissoute dans l'eau produite permettrait de franchir une nouvelle étape « vers une eau sans chlore ».

La surveillance en continu par le biais des sondes Qualio déployées sur le réseau participera à améliorer le dispositif de chloration. Courbes de résiduel de chlore actif mesuré (2 capteurs par sonde, en orange et vert) et de chlore libre calculé (en bleu), sur une période de 15 jours.



L'AMÉLIORATION DES CAPACITÉS D'ÉCHANGES ENTRE SECTEURS

Une étude hydraulique a accompagné l'achèvement des travaux de la liaison Nord-Oise-Marne, une conduite de 800 mm de diamètre et de 17 km de longueur entre les réservoirs de Villepinte et de Montmorency. Les objectifs principaux étaient de déterminer les capacités hydrauliques nouvelles offertes par cette liaison et les aménagements nécessaires pour les optimiser.

Destinée à renforcer le secours mutuel entre les secteurs Oise et Marne, elle sert en mode usuel à l'alimentation de 4 communes desservies par la SFDE.

L'étude a permis de définir :

- le renforcement de la capacité de pompage de la station de Pierrefitte nécessaire dans le sens Marne > Oise,
- les sécurisations à prévoir sur les conduites de transport : doublement de tronçons (3 km et 0,6 km) autour de la station de transfert de Villetaneuse.

Ces travaux conséquents seront étudiés au XV^{ème} Plan au regard de l'accroissement des capacités de transfert et donc de la sécurité d'alimentation.

LA GESTION DU PATRIMOINE

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES OUVRAGES

Le SEDIF a engagé des actions afin de renforcer la connaissance patrimoniale des réservoirs et des stations de pompage, d'en assurer une bonne gestion et de préparer la liste des opérations de travaux à réaliser au titre du XV^{ème} Plan :

- outil de diagnostic structurel permettant d'estimer l'état et la durée de vie résiduelle d'un ouvrage,
- étude de définition pour un outil informatique d'aide à la décision.

Cette démarche, menée en 2013 et 2014, a permis de proposer une nomenclature des sites en unités d'œuvre (schéma ci-dessous) : le patrimoine du SEDIF est réparti de manière homogène, tout en tenant compte de ses spécificités et des contraintes d'interventions (par exemple, mener des travaux sur la globalité du site et pas seulement sur un composant, y compris les équipements associés). Un ensemble de critères (vieillesse, obsolescence, maintenabilité et/ou fonctionnalité) permettra d'apprécier l'état de chaque élément.

L'outil d'aide à la décision agrégera ces informations dans l'optique de faire remonter des alertes automatiques de manière à présélectionner une liste de sites devant faire l'objet d'une étude particulière. La définition précise de l'outil et la mise en œuvre du processus se poursuivra en 2015 et 2016.

Patrimoine industriel
au 31 décembre 2014 :

168

ouvrages de nature
et d'âge très variés
répartis sur

72

sites géographiques

8 406 km

de réseau



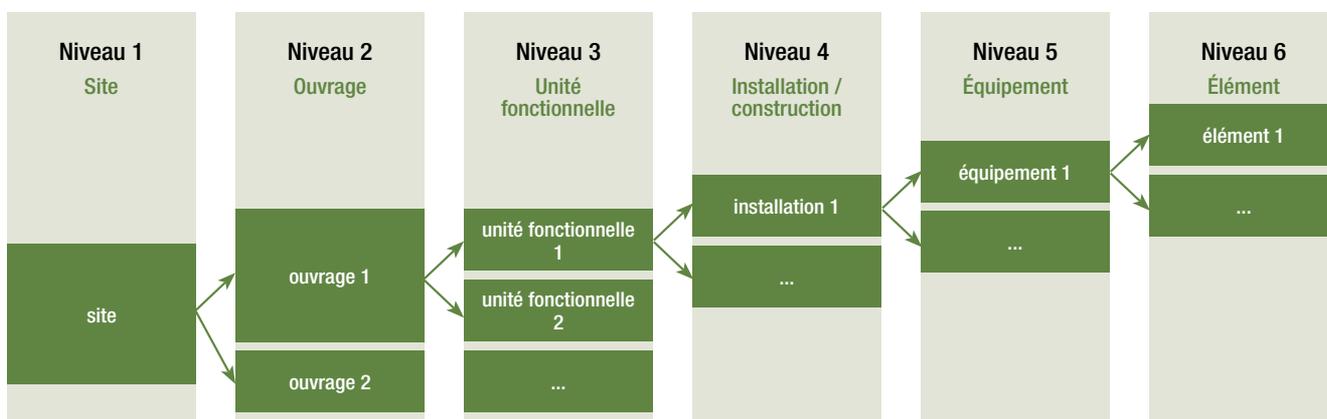
La gestion durable du patrimoine réseau

Les investissements réalisés ont pour objectif d'améliorer la performance du réseau, tout en préservant le patrimoine dans une optique de développement durable.

La performance d'un réseau peut s'évaluer selon 3 axes :

- la continuité de service (affectée par les casses),
- les pertes en eau (influencées par les fuites et l'exploitation du réseau),
- la qualité de l'eau.

Les études en cours, qu'elles soient pilotées par le SEDIF, menées par le délégataire ou réalisées dans le cadre de collaboration avec des centres de recherche, doivent permettre au SEDIF de mettre en œuvre une gestion patrimoniale éclairée se traduisant par la validation d'un linéaire annuel de canalisations à remplacer, le choix des meilleures conduites à renouveler et des modes d'exploitation à privilégier.



LES TRAVAUX SUR LES OUVRAGES

LA SÛRETÉ DES INSTALLATIONS

La permanence de l’approvisionnement en eau potable mobilise quotidiennement les acteurs de l’eau, de la préservation de la ressource au robinet du consommateur.

Cette mobilisation s’est d’abord concentrée sur des données sanitaires, techniques et financières. Le risque terroriste, apparu en France dans les années 1980, a contribué à rendre prioritaires la sûreté et les investissements correspondants. Le SEDIF s’attache à respecter les obligations réglementaires au fur et à mesure de leur renforcement.

Pour protéger l’ensemble des installations de son territoire et approvisionner plus de 4,4 millions d’usagers, il a élaboré, en 2008, son plan de management de la sûreté (PMS) et inscrit les actions correspondantes dans ses programmes d’investissement.

La grande diversité de l’environnement urbain dans lequel se situent les installations du SEDIF, depuis les zones urbaines à habitat dense jusqu’aux zones isolées, conduit à une approche différenciée selon la typologie des sites à protéger.

Le PMS fixe :

- les orientations générales pour renforcer le dispositif en vigueur de protection des installations,
- la justification, la description et la planification des investissements visant à renforcer la sûreté des infrastructures en fonction de leur degré de vulnérabilité,
- la mise en place de marchés de travaux spécialisés permettant la réalisation de prestations homogènes sur l’ensemble des sites, afin de garantir la cohérence et de standardiser les équipements de protection.

Le PMS permet la modernisation des moyens de protection des installations selon les évolutions législatives concernant les points d’importance

vitale. Il fait appel à des technologies innovantes pour l’installation de systèmes de protection active (poste de sûreté, vidéosurveillance, anti-intrusion, contrôle d’accès), complétés par des dispositifs de protection passive (renforcement et protection des accès aux ouvrages, création de haies défensives).

2009-2020 : DÉPLOIEMENT DU PMS EN 3 PHASES

Usines de production	Sites distants
Phase 1 réalisée	
Mise en place de systèmes centraux et de la vidéosurveillance	Action sur les sites identifiés à risque majeur
Phase 2 (2014-2017)	
Finalisation de la vidéo-surveillance, de l’anti-intrusion et du contrôle d’accès	Intégration des sites à risque significatif
Phase 3 (XV ^{ème} Plan)	
Réalisation des travaux de protection passive	Intégration des autres sites



Un projet de grande ampleur pour un système performant, fiable et évolutif

- utilisation intensive de la vidéo avec analyse d’image
- utilisation de caméras thermiques pour minimiser les travaux d’éclairage
- intégration de l’ensemble des paramètres liés à la sûreté dans un superviseur unique
- analyse de fiabilité poussée pour renforcer l’architecture du système
- anticipation des aspects liés à la sécurité informatique
- fiabilisation de la continuité d’alimentation grâce à la coordination du système de sûreté avec la conduite des installations
- raccordement progressif des sites distants, au fur et à mesure de leur équipement

LA RÉHABILITATION DE L'USINE À PUITES D'AULNAY-SOUS-BOIS

Dans le cadre des mesures prises pour assurer la continuité du service, et pour faire face à des événements exceptionnels provoquant des situations dites d'ultime secours (inondations, actes de terrorisme, etc.), le SEDIF dispose d'un accès limité mais essentiel à certaines nappes d'eau souterraine du Bassin parisien.

ÉTAT INITIAL DES OUVRAGES D'AULNAY-SOUS-BOIS

- 3 forages à l'Yprésien (d'environ 100 mètres de profondeur), mis en service entre 1956 et 1965, vétustes et qui ne pouvaient être réhabilités du fait de leurs dégradations,
- 2 forages à l'Yprésien, créés en 1935 et abandonnés en 1984 et 1996,
- 1 forage à l'Albien (800 mètres de profondeur), mis en service en 1933 et réhabilité en 2009, toujours en fonctionnement.

UNE RÉNOVATION COMPLÈTE DU SITE

L'état de la structure des ouvrages, la vétusté et le manque de fiabilité des équipements de traitement, de la station de pompage et des forages, combinés au besoin de mise en sûreté du site, ont impliqué de lancer un programme de rénovation complète des ouvrages et des équipements pour un montant de 11 M€ H.T., à l'exclusion des 2 réservoirs semi-enterrés de 1 000 m³ chacun, mis en service en 1936 et rénovés en 2007.

Le projet consiste à créer 3 nouveaux forages yprésiens (réalisés en 2013) et à moderniser le process de traitement de l'eau intégrant 2 tours d'oxydation et 5 filtres à sable. Les équipements hydrauliques, électriques et d'automatismes seront remplacés et un groupe électrogène sera installé à demeure afin de sécuriser l'alimentation électrique.

Pour répondre aux enjeux de continuité du service, le SEDIF dispose principalement de 4 usines à puits situées à Aulnay-sous-Bois, Pantin, Neuilly-sur-Seine et Arvigny.

Tour d'oxydation du process de traitement



En application de la politique de modernisation et d'intégration dans l'environnement urbain du patrimoine du SEDIF, la réhabilitation des façades prévoit la mise en valeur architecturale des 2 bâtiments dédiés au traitement et au pompage pour rétablir leur identité d'origine des années 30.

Les travaux ont débuté en octobre 2013 et doivent s'achever fin 2015.

Travaux de forage des nouveaux puits yprésiens



LES TRAVAUX SUR LES OUVRAGES

UNE NOUVELLE STATION DE CHLORATION À LIVRY-GARGAN

Pour remplacer l'importation d'eau depuis l'usine d'Annet-sur-Marne, il a été décidé d'installer un nouvel équipement de chloration à Livry-Gargan destiné à assurer un résiduel de chlore satisfaisant jusque dans les extrémités est du réseau de distribution.

Le programme a consisté à réaménager une station de pompage désaffectée pour la transformer en station de chloration moderne, conforme aux standards actuels d'automatisme, de sécurité pour le personnel et de sûreté des infrastructures.

Le procédé retenu est l'injection d'une solution commerciale d'eau de Javel.

PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Durée du chantier :

12 mois

Montant du programme :

1,25 M€ H.T.

DATES DE RÉCEPTION

Septembre 2013

pour la chloration

Avril 2014

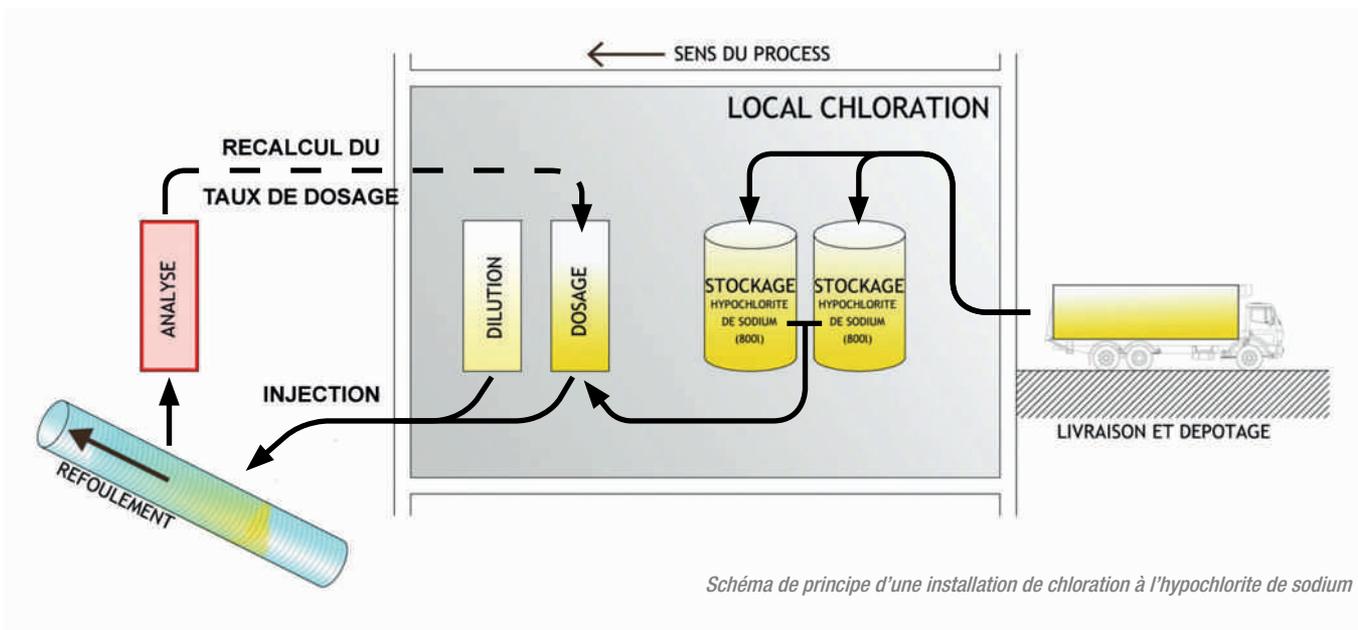
pour les équipements de mise en sûreté du site

UNITÉS FONCTIONNELLES DE LA STATION

- aire de dépotage,
- stockage,
- dosage du chlore,
- injection dans la conduite de distribution,
- mesure de contrôle du taux résiduel dans l'eau.

Le principal défi du projet était de faire tenir les équipements et les stocks de produits dans un espace réduit, tout en respectant les règles générales d'exploitation et en garantissant de bonnes conditions de travail et de sécurité.

Pour préserver l'esthétique de l'ensemble architectural constitué par la station du SEDIF et le poste EDF mitoyen, un ravalement de façade a été réalisé pour les 2 bâtiments.



LES DÉVOIEMENTS DE CANALISATIONS DE TRANSPORT : 2 EXEMPLES

SARTROUVILLE

Extension d'une crèche municipale

Le secteur de Sartrouville et Houilles est principalement alimenté en eau potable par une canalisation de 800 mm de diamètre, raccordée au réseau principal en provenance de l'usine de Méry-sur-Oise. Cette conduite traverse une parcelle appartenant à la commune de Sartrouville, occupée en partie par une crèche collective. En 2013, la mairie de Sartrouville a fait part au SEDIF d'un projet d'extension de cette crèche nécessitant le déplacement de la canalisation. Une convention de co-financement des travaux a été signée avec la ville.

Malgré un préavis court, le SEDIF a pu dévoyer ce tronçon de 150 mètres environ avant la réouverture de la crèche. La nouvelle conduite a été relocalisée sous domaine public, rue Pablo Picasso.

La coordination avec la commune a permis d'assurer la concomitance des chantiers de la crèche et des réseaux, tout en maintenant l'accès des riverains à la rue. De plus, le gabarit des engins de chantier a été limité grâce à l'utilisation de tuyaux à encombrement réduit de 3 mètres, au lieu des 6 mètres habituels, ce qui a permis de maintenir la circulation automobile dans une rue étroite à sens unique.

Montant des travaux :

0,75 M€ H.T.

Durée des travaux :

Juillet à octobre 2014



Terrassements, blindage et pose en tranchée ouverte des tuyaux en béton armé à âme en tôle : une fois posés, les tuyaux sont soudés les uns aux autres

Montant des travaux :

1,3 M€ H.T.

Durée des travaux :

**Novembre 2014
à février 2015**

SAINT-OUEN

Prolongement de la ligne 14 du métro

Première réalisation du « Grand Paris Express », et afin de décharger la ligne 13 du métro, le STIF et la RATP ont décidé de prolonger la ligne 14 de Saint-Lazare, son terminus actuel, à la station Mairie de Saint-Ouen, en créant 4 nouvelles stations.

Pour construire la future station Clichy Saint-Ouen, la RATP a demandé le déplacement, sur 290 mètres, d'une conduite de transport d'eau potable de diamètre 1 000 mm, posée en 1982, boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen.

La nouvelle canalisation a été posée en tranchée ouverte, dans un contexte d'encombrement de réseaux concessionnaires particulièrement dense. Le nouveau tracé passe 2 fois sous un ovoïde d'assainissement, à plus de 5,5 mètres de profondeur, impliquant des terrassements manuels et la réalisation de fouilles blindées en sous-œuvre. Dans l'emprise des futurs ouvrages de la station de métro, des terrassements seront réalisés par la RATP autour de la canalisation de DN 1 000 mm. En prévision de ces travaux, 2 conduites autoportantes, de 18 et 12 mètres de portée, ont été posées pour assurer la continuité du service.



Pose en tranchée ouverte de la canalisation de 1 000 mm de diamètre, en béton armé à âme en tôle et joints soudés

LES TRAVAUX SUR LES OUVRAGES

LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le renouvellement de la délégation de service public a été l'occasion pour le SEDIF de réaffirmer sa compétence d'autorité organisatrice en matière de gestion patrimoniale.

- Le contrat de DSP refondé a élargi le périmètre des travaux sous maîtrise d'ouvrage publique au renouvellement patrimonial des conduites de distribution et des branchements associés.
- Le délégataire gère l'accompagnement des opérations de voirie (demandes tiers) ou les déplacements liés à la création de lignes de tramway par exemple, pour un linéaire de 18,1 km par an.

Le XIV^{ème} Plan 2011-2015 prévoit le renouvellement de 198 km de canalisations vétustes en maîtrise d'ouvrage publique pour un montant de 105 M€ H.T. La préparation de la phase 3 a commencé en 2014 : programmation pluriannuelle des travaux, rencontres avec les services des communes et des gestionnaires de voirie.



Rosny-sous-Bois, rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, 205 ml de PEHD de diamètre 100 mm dont 84 ml en forage dirigé ; 1,5 mois

Objectifs de renouvellement

2011-2012 :

22 km/an

2013-2014 :

44 km/an

2015-2017 :

66 km/an

Opérations significatives en 2014

- Chelles, avenue des Sciences, 436 ml de PEHD (polyéthylène haute densité) de diamètre 250 mm avec abandon d'un double réseau, durée 3,5 mois
- Romainville, boulevard Edouard Branly, 113 ml de fonte de diamètre 150 mm sur un pont classé ouvrage d'art franchissant une autoroute, durée 1,5 mois
- Orly, rue de la Ferme, 166 ml de fonte de diamètre 100 mm, chantier audité dans le cadre du renouvellement de la certification ISO 14001, durée 1,5 mois



Montfermeil, avenue des Peupliers, 188 ml de fonte de diamètre 100 mm en zone résidentielle ; 1 mois

ACTIVITÉ 2014

Malgré un début d'année compliqué par les élections municipales, 41 km de canalisations ont été remplacés, dont environ 15 % grâce à des techniques sans tranchée. 144 chantiers ont été réalisés (20 simultanés en moyenne). Le SEDIF a célébré la pose du 100^{ème} km de canalisation en maîtrise d'ouvrage publique à l'issue du Comité du 23 octobre 2014 à l'usine de Choisy-le-Roi. Cet événement a donné l'occasion au Président de mettre en avant cet ambitieux programme de renouvellement du réseau de distribution, entrepris dans le cadre d'une démarche structurée à grande échelle qui participe pleinement à la politique de développement durable du SEDIF.

UNE PERFORMANCE RENFORCÉE

Le renouvellement des conduites de distribution contribue au maintien de la performance du réseau du SEDIF parmi les meilleures (près de 90 % de rendement). En limitant les fuites, il concourt à :

- réduire le volume prélevé sur la ressource,
- réaliser des économies d'énergie et de produits chimiques lors de la production et du pompage,
- limiter les risques de déstabilisation des sols liés à l'apparition de fuites dans les zones à risque (gypse ...).

LA FIN DU REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Depuis l'année 2000, des investissements très importants ont été réalisés pour remplacer les branchements en plomb et se conformer aux exigences européennes avant l'échéance de fin 2013.

Le renouvellement cumulé de 262 326 branchements depuis le début de l'opération a permis de respecter la limite de qualité en plomb au robinet du consommateur, fixée à 10 microgrammes par litre.

En 2014, la modernisation de 353 branchements reportés de 2013 marque la fin de l'opération sous maîtrise d'ouvrage publique. Ces travaux n'avaient pu être réalisés avant l'échéance réglementaire, en raison de contraintes rencontrées lors de la réalisation des phases précédentes, notamment liées à la coordination avec des travaux de voirie.

Au terme du programme, il subsiste environ 1,5 % de branchements non rénovés pour des raisons essentiellement extérieures au SEDIF, comme l'absence de contact avec les abonnés ou le refus des travaux.

Conformément au contrat de DSP, le délégataire poursuivra les remplacements à hauteur de 1 189 branchements par an, afin de parachever les modernisations au fil des accords à obtenir des abonnés.



Phase 8 :

15 666

branchements modernisés

15 313

en 2012-2013

+ 353

reportés en 2014



LES TRAVAUX SUR **LES OUVRAGES**

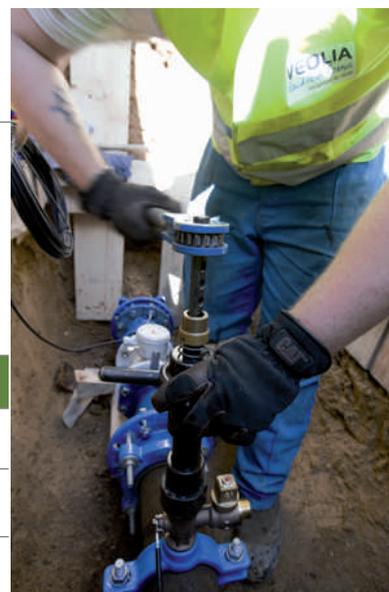
LES TRAVAUX DÉLÉGUÉS SUR LE RÉSEAU

Les objectifs contractuels sont largement atteints pour 2014. Au regard des pénalités, ces derniers seront appréciés à l'issue d'une période triennale (soit fin 2016).

Respect des objectifs contractuels en termes de travaux délégués sur le réseau.

Années	2011	2012	2013	2014	Cumul 2011-2014	Objectif au terme de 4 années
Linéaire de réseau renouvelé en km	16,35	16,86	20,50	19,18 ¹	72,89	72
Nombre de branchements modernisés	2 035	2 100	1 897	1 460	7 492	7 145
Nombre de branchements neufs	2 931	3 155	2 891	2 953	sans objet	sans objet

¹ Linéaire non entièrement récolé



Pose de fourreau dans le cadre de travaux de renouvellement de canalisations de distribution

LE GRAND PARIS : UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Pour les 15 années à venir, tous les projets d'aménagement ont une ambition commune : transformer l'agglomération parisienne en une métropole à rayonnement européen et mondial, tout en améliorant la qualité de vie et les services offerts aux habitants.

Le SEDIF participe activement à cette évolution et reste très attentif à la maîtrise du prix de l'eau, potentiellement impacté par le dévoiement de ses réseaux.

À L'HORIZON 2030

- 99 km de conduites seront déplacés, 80 % des interventions concerneront les ouvrages de distribution.
- 180 M€ H.T. de dépenses prévisionnelles, compensées à hauteur de 96 M€ H.T. par des recettes de la part des aménageurs. 84 M€ H.T. resteront donc à la charge du SEDIF, certains de ces travaux participant également à sa politique de renouvellement patrimonial.

Le SEDIF, lourdement impacté par l'ensemble des opérations d'aménagement en Ile-de-France dont le Grand Paris Express

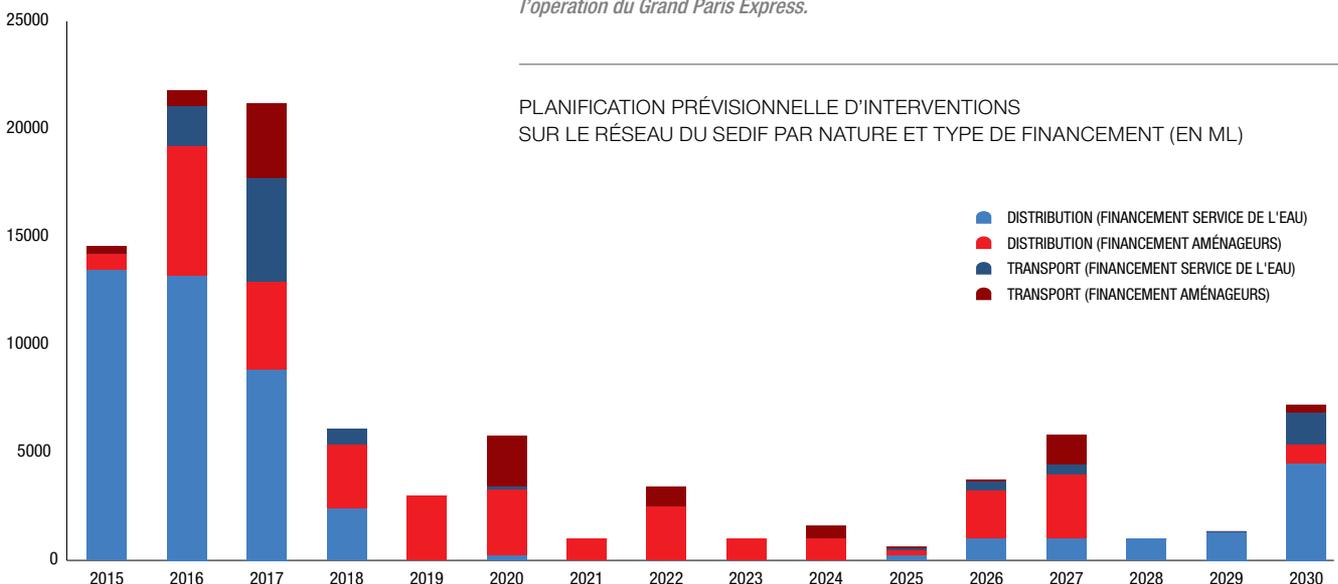
Les années 2015 à 2017 s'annoncent particulièrement chargées : en 2016, plus de 20 km devront être déplacés !

2014, ANNÉE CHARNIÈRE

L'année 2014 a été marquée par la finalisation de nombreuses négociations et études qui annoncent le démarrage des travaux sur les réseaux concessionnaires, dont celui du SEDIF, dès les premiers mois de l'année 2015.



Le président André SANTINI a signé, le 8 décembre 2014, une charte d'engagement avec la société du Grand Paris qui a pour objectif d'accompagner les interventions de chaque partenaire, acteur de l'opération du Grand Paris Express.



LA COMMANDE PUBLIQUE

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS ET DE LA DÉMATÉRIALISATION

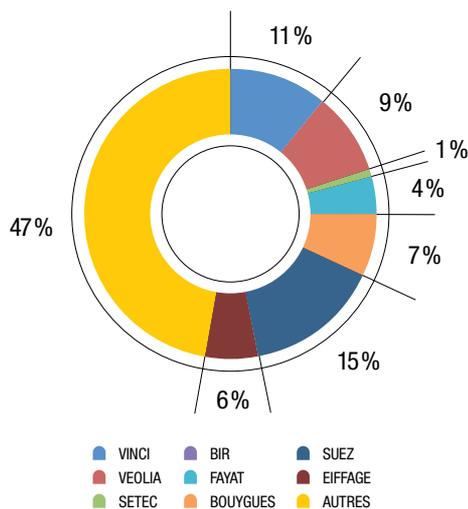
En 2014, conformément à l'article 133 du Code des marchés publics, le SEDIF a recensé 74 marchés ou accords-cadres d'un montant supérieur à 20 000 € H.T., couvrant ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement. Le montant global des marchés signés s'élève à 67 M€ H.T., soit une diminution de 27 % par rapport à 2013.

Cette diminution s'explique principalement par l'interruption, pendant 2 mois, des décisions liées à l'attribution des marchés publics (commission d'appel d'offres), consécutive aux élections du mois de mars 2014 et imposée par la jurisprudence.

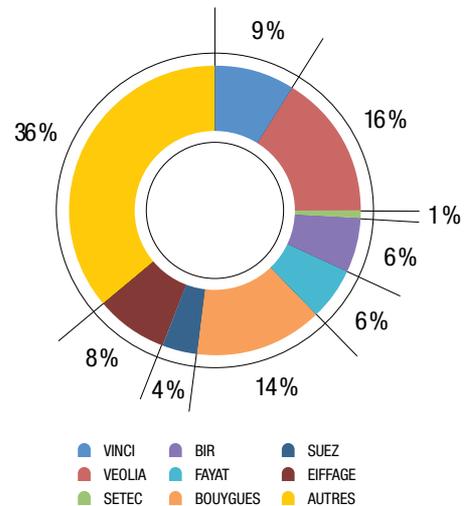
2014
une notoriété grandissante des consultations du SEDIF favorisée par la dématérialisation

	2011	2012	2013	2014
Nombre de marchés	76	64	79	74
Montant en M€ H.T.	54,6	105,5	92	67

VENTILATION PAR GROUPE ET PAR MONTANT DES MARCHÉS SIGNÉS EN 2014



AFFECTATION PAR GROUPE ET PAR MONTANTS CUMULÉS DES MARCHÉS SIGNÉS DEPUIS 2011



STIMULER LA CONCURRENCE PAR LES PROCÉDURES ...

La cartographie 2014 des marchés s'inscrit dans la continuité des années précédentes : une large majorité (86 %) de commandes conclues dans le cadre de dispositifs contractuels soumis à une publicité maximale favorisant la concurrence la plus large (marchés ou accords-cadres passés sur appels d'offres ou procédure négociée) et une faible part de marchés à procédure adaptée (14 %).

... ET LA DÉMATÉRIALISATION

Malgré une légère baisse du nombre total de consultations mises en ligne sur le profil d'acheteur (- 17 %), le nombre de cahiers des charges téléchargés et celui des offres dématérialisées ont fortement augmenté, attestant que les marchés publics du SEDIF bénéficient d'une bonne visibilité (19 retraits par consultation en moyenne).

	2011	2012	2013	2014
Nombre de consultations en ligne	62	44	59	49
Nombre de retraits électroniques de dossiers de consultation des entreprises	1 183	939	594	938
Nombre de dépôts électroniques de plis	25	47	24	56



4

FINANCER

ASSURER L'ÉQUILIBRE
ÉCONOMIQUE DU SERVICE

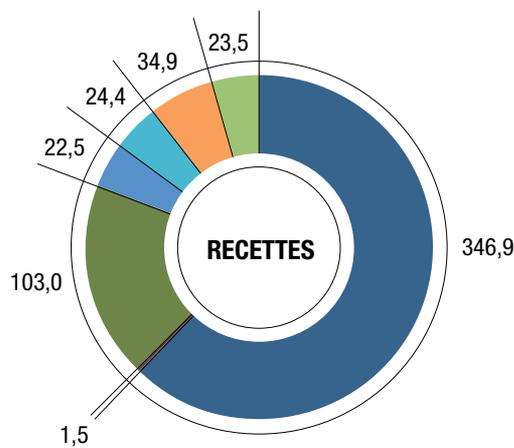


LE BUDGET CONSOLIDÉ 2014

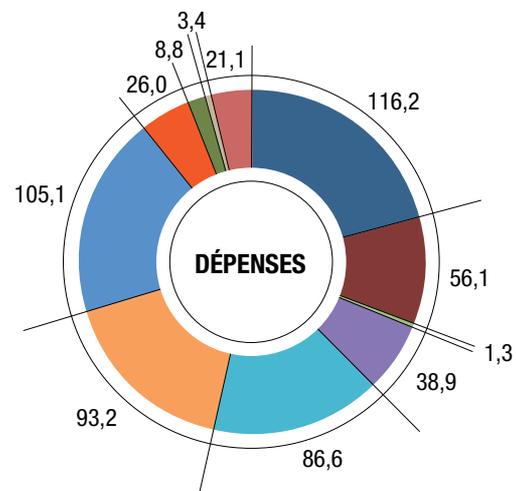
DU SERVICE DE L'EAU

Les données du compte d'exploitation tenu par le délégataire, couplées aux données du compte administratif tenu par le SEDIF permettent de proposer, après neutralisation des mouvements réciproques, une vision consolidée du budget du service de l'eau, présentant l'équilibre financier complet du service :

RECETTES ET DÉPENSES CONSOLIDÉES DE L'EXERCICE 2014 = **556,7 M€ H.T.**



- PRODUITS DE LA VENTE D'EAU AUX ABONNÉS
- VENTES D'EAU EN GROS
- REDEVANCES AESN ET VNF
- RECETTES SUR TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS
- EMPRUNTS ET SUBVENTIONS
- AUTRES RECETTES DONT PRESTATIONS DE SERVICE
- REPORT DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT



- INVESTISSEMENTS DU SERVICE
- SERVICE DE LA DETTE
- ACHATS D'EAU EN GROS
- AUTRES ACHATS
- CHARGES EXTERNES
- CHARGES DE PERSONNEL D'EXPLOITATION
- REDEVANCES AESN ET VNF
- IMPÔTS, TAXES ET AUTRES CHARGES
- DOTATIONS AUX PROVISIONS
- RÉSULTAT DU BUDGET CONSOLIDÉ
- RÉMUNÉRATION DU DÉLÉGATAIRE

LE COMPTE ADMINISTRATIF

est un document budgétaire géré par le SEDIF et qui retrace toutes les recettes et dépenses effectives réalisées au cours de l'exercice N. Le compte 2014 du SEDIF est commenté dans les pages suivantes.

Tirant l'essentiel de ses recettes des ventes d'eau aux abonnés, il couvre les dépenses décidées par le SEDIF : investissements mais aussi fonctionnement de ses services.



LE COMPTE D'EXPLOITATION DU DÉLÉGATAIRE

se décompose en 5 sous-comptes et retrace l'ensemble des recettes et dépenses permettant d'assurer les missions qui lui ont été confiées, qui relèvent essentiellement de l'exploitation du service.

Le compte d'exploitation est présenté dans le rapport d'activité du délégataire.



LE BUDGET CONSOLIDÉ DU SERVICE DE L'EAU,

après retraitement des mouvements internes pour éviter les doubles comptes, donne la vision d'ensemble du budget du service de l'eau.

L'ÉVOLUTION DES RECETTES CONSOLIDÉES

Recettes du service de l'eau (en M€ H.T.)	2013	2014	Variation
Produits de la vente d'eau aux abonnés	343,9	346,9	0,9 %
Ventes d'eau en gros	1,9	1,5	-21,6 %
Redevances AESN et VNF	105,2	103,0	-2,1 %
Recettes sur travaux pour compte de tiers	21,3	22,5	5,2 %
Emprunts et subventions	53,8	24,4	-54,7 %
Autres recettes dont prestations de service	23,4	34,9	49,2 %
Report du résultat de l'exercice précédent	24,0	23,5	-2,4 %
Total des recettes	573,5	556,7	-2,9 %

Le total 2014 des recettes du service est en diminution comparé à 2013, ce qui s'explique principalement par :

- l'absence de recours à l'emprunt bancaire (- 26 M€),
- une baisse des redevances AESN et VNF (- 2,2 M€),
- partiellement compensées par une hausse des autres recettes (reprise de provisions de 8 M€ et cession d'actifs pour 7 M€) et une légère augmentation du produit de vente d'eau aux abonnés (+ 3 M€).

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES CONSOLIDÉES

Dépenses du service de l'eau (en M€ H.T.)	2013	2014	Variation
Investissements du service	143,1	116,2	-18,8 %
Service de la dette	31,9	56,1	76,0 %
Achats d'eau en gros	1,5	1,3	-14,7 %
Autres achats	42,3	38,9	-8,0 %
Charges externes	85,3	86,6	1,6 %
Charges de personnel d'exploitation	95,9	93,2	-2,8 %
Redevances AESN et VNF	102,2	105,1	2,8 %
Impôts, taxes et autres charges	21,5	26,0	21,1 %
Dotations aux provisions	17,5	8,8	-49,9 %
Rémunération du délégataire	11,7	21,1	79,8 %
Résultat du budget consolidé	20,6	3,4	-83,5 %
Total des dépenses	573,5	556,7	-2,9 %

Les dépenses de l'exercice 2014 se caractérisent par :

- un retour à un niveau classique des investissements (- 26,9 M€) après la reprise en 2013 de l'unité d'Arvigny pour 28 M€,
- une hausse du service de la dette due au remboursement anticipé de plusieurs emprunts (25,9 M€) dans le cadre de la gestion optimisée du portefeuille d'emprunts du SEDIF, visant à exploiter les disponibilités identifiées,
- une baisse des autres achats (- 3,4 M€), principalement de produits chimiques et de compteurs,
- une augmentation de 4,9 M€ de pertes sur créances irrécouvrables,
- un retour à la normale des provisions après des provisions exceptionnelles constituées par le SEDIF en 2013,
- une rémunération du délégataire en hausse, liée à l'augmentation des parts d'intéressement sur la qualité du service, sur la maîtrise des charges ainsi que sur la quote-part du solde d'exploitation, calculées sur une assiette plus importante qu'en 2013.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sont comptabilisés, chaque année, la rémunération provisoire versée au délégataire et le solde de l'année précédente après calcul définitif de la rémunération. Le montant comptabilisé est donc « à cheval » sur 2 exercices et ne correspond pas au montant annuel figurant dans les comptes du délégataire.

Conformément à la décision du Comité de doter le programme de 0,09 € par m³ d'eau vendue en 2014

En hausse, en raison d'une hausse des volumes facturés et rattachés à l'exercice

Il s'agit du résultat de la société Veolia Eau d'Ile-de-France reversé contractuellement au SEDIF. En 2014, ce poste inclut un versement complémentaire sur le solde 2013, et un apurement des excédents constatés au compte d'observation.

LE COMPTE ADMINISTRATIF (CA) ENREGISTRE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2014.

Montant variable chaque année et tributaire de l'éligibilité des opérations du SEDIF aux subventions de l'Agence de l'eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses en M€ H.T.

Charges à caractère général dont :

- Frais d'administration générale et de relations publiques
- Frais d'études générales
- Rémunération du délégataire
- Frais de contrôle de la délégation

Charges de personnel et frais assimilés

Provisions pour engagement retraites et garantie impayés

Charges financières

- Programme Solidarité Eau
- Charges exceptionnelles, provisions et autres

Dotations aux amortissements et opérations d'ordre

Total (A)

Recettes en M€ H.T.

- Produit de vente d'eau
- Versements contractuels du délégataire
- Pénalités contractuelles du délégataire et autres produits
- Produits de cessions des éléments d'actif

Quote-part subventions d'investissement

Total (B)

Report du résultat n-1 sur n (C)

Résultat cumulé de la section d'exploitation (D=B-A+C)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses en M€ H.T.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations en cours dont :

- Usines et réservoirs
- Remplacement branchements en plomb
- Canalisations individualisées
- Bâtiments administratifs et système d'information

Remboursement de la dette en capital

Quote-part subventions d'investissement

Total (E)

Reste à réaliser à reporter (F)

Recettes en M€ H.T.

- Reprise du résultat d'exploitation n-1
- Subventions d'investissements de l'AESN
- Emprunts et dettes assimilés
- Autres

Amortissements des immobilisations et autres opérations d'ordre

Total (G)

Report du résultat de la section d'investissement n-1 sur n (H)

Résultat cumulé de la section d'investissement (I=G+H-E-F)

Résultat net de clôture (à reporter en n+1) (I+D)

2013	2014
20,60	22,96
5,09	4,74
1,40	0,80
13,53	17,02
0,58	0,40
6,09	6,42
3,44	1,94
2,85	7,24
1,49	2,54
4,71	0,11
99,31	102,05
138,49	143,26

- Pour mémoire en 2013, les provisions inscrites correspondaient à l'engagement de prise en charge d'une part des pensions de retraite du personnel de l'ancien délégataire pour 2 années (2012 et 2013). En 2014, seul l'engagement annuel est pris en compte.
- Dont 5,22 M€ dans le cadre de remboursements anticipés d'emprunts
- Dont 1,06 M€ de valeur nette comptable des sorties de l'actif (contrepartie en recettes d'investissement). La dotation aux amortissements se situe donc à 101 M€ en 2014.

100,65	101,68
19,36	30,88
1,09	1,47
-	7,27
16,92	16,75
138,02	158,05
3,60	-
3,13	14,79

- Cession importante de terrains, devenus inutiles pour le service de l'eau, à Montreuil
- Le résultat d'exploitation de 2013 a été reporté intégralement en section d'investissement.

2013	2014
29,74	2,10
84,21	81,17
47,87	45,69
11,26	1,39
25,03	33,64
0,06	0,45
29,02	48,84
16,92	16,75
159,89	148,86
4,77	3,40

- Pour mémoire, en 2013, 28 M€ correspondaient à l'opération exceptionnelle de reprise de l'unité d'Arvigny.
- Décrue marquant la fin de l'opération de remplacement des branchements en plomb
- Dont 25,9 M€ de remboursement anticipé de 3 emprunts à taux variable dans le cadre de la gestion active du portefeuille de dette du SEDIF

7,91	3,13
15,90	13,81
37,87	10,56
3,11	-
99,31	102,05
164,10	129,55
16,13	20,33
15,57	-2,37
18,70	12,42

- Montant limité à la perception des avances à taux zéro accordées par l'Agence de l'eau, conformément au budget annuel

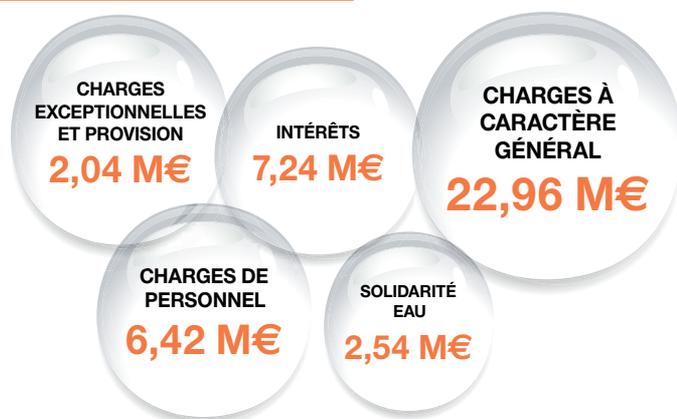
LES COMPTES DU SEDIF COMMENTÉS

À PARTIR DES RATIOS FINANCIERS

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute est le solde restant, une fois payées les dépenses réelles de fonctionnement, y compris intérêts d'emprunts, à l'aide des recettes de fonctionnement. Le SEDIF n'assume pas un rôle d'exploitant mais celui d'un gestionnaire de patrimoine. Son épargne brute est donc très importante, contrairement aux communes dont le budget porte essentiellement sur leurs dépenses de fonctionnement.

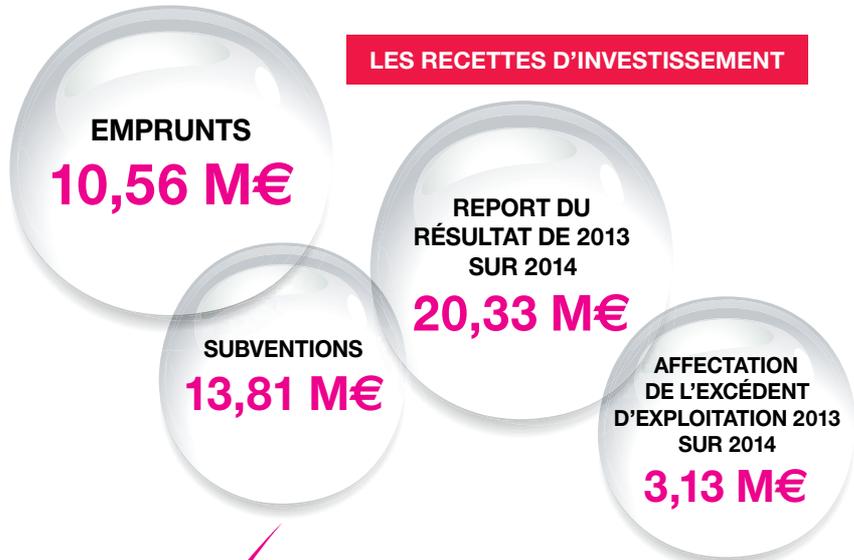
LE TAUX D'ÉPARGNE

Le taux d'épargne correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer la part de disponibilité des recettes de fonctionnement pour contribuer au remboursement de la dette et aux dépenses d'investissement. Il a structurellement baissé depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP, qui prévoit que le SEDIF verse désormais, après contrôle de sa performance et de ses comptes, la rémunération contractuelle destinée au délégataire.

LES RATIOS

	Ancien contrat de DSP		
	2008	2009	2010
Épargne brute	91,3 M€	87,7 M€	83,9 M€
Épargne nette	66,8 M€	69,6 M€	62,7 M€
Taux d'épargne	85 %	83 %	84 %
Endettement en fin d'année	145,3 M€	171,3 M€	217,8 M€
Capacité de désendettement	1,6 ans	2,0 ans	2,6 ans

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



L'ÉPARGNE NETTE
 L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement, après remboursement de la dette en capital. Faiblement endetté, le SEDIF dispose d'une épargne nette forte pour ses investissements.



LE RÉSULTAT NET
 Le résultat net découle en fin d'exercice du montant des recettes finalement collectées et du niveau des dépenses effectuées ou rattachées à l'exercice. Il est notamment tributaire des aléas rencontrés lors de la réalisation des investissements, ou de la variation de la consommation d'eau des usagers. Ne constituant en aucun cas un « bénéfice », il a vocation l'année suivante à contribuer au financement des investissements.

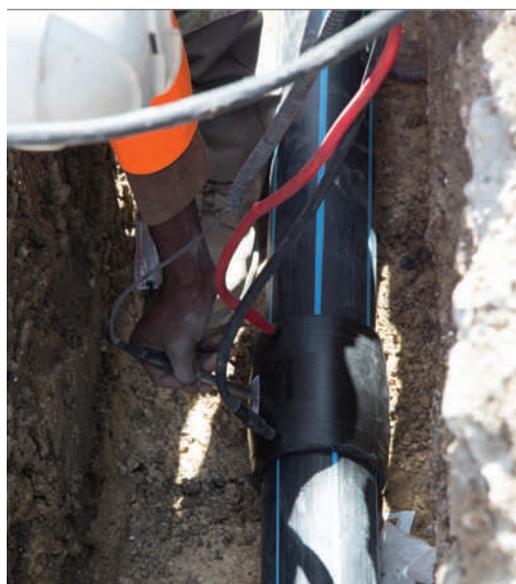


LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT
 La capacité de désendettement est un ratio théorique : elle permet de mesurer en combien d'années le SEDIF rembourserait la totalité de son endettement s'il y consacrait toute son épargne brute et cessait donc tout investissement. Cette capacité est structurellement excellente pour le SEDIF, qui porte une mission de gestionnaire de patrimoine, contrairement au budget classique d'une commune qui porte essentiellement sur le fonctionnement courant des services. Indépendante des modalités d'exploitation du service définies dans le contrat de DSP, elle n'a logiquement pas été impactée par le changement de contrat.

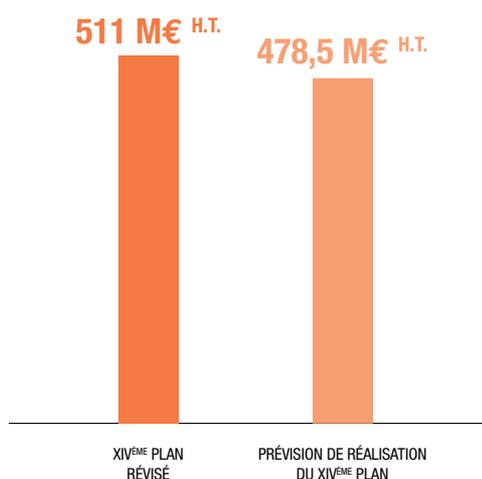
Nouveau contrat de DSP			
2011	2012	2013	2014
79,3 M€	93,7 M€	81,9 M€	100,1 M€
57,7 M€	72,9 M€	52,9 M€	51,3 M€
75 %	73 %	68 %	71 %
218,1 M€	209,9 M€	216,4 M€	180,3 M€
2,7 ans	2,2 ans	2,6 ans	1,8 an

L'INVESTISSEMENT

UN FINANCEMENT OPTIMISÉ POUR UN INVESTISSEMENT SOUTENU



EXÉCUTION DU XIV^{ÈME} PLAN D'INVESTISSEMENT 2011-2015



Les dépenses d'équipement prévues au Plan 2011-2015, révisé en 2013, s'élèvent à 511 M€ H.T. Les perspectives d'engagements s'orientent vers une réalisation de 478,5 M€ H.T., soit 94 % du Plan révisé.

Programme d'investissement 2014 :

83,3 M€ H.T.
dépensés, soit

87%
des montants budgétés

RÉALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2014

Comme en 2013, les investissements réalisés sur les stations de pompage et les réservoirs constituent, en 2014, le premier poste de dépense (28,9 M€), suivis par les travaux portant sur le réseau de distribution avec 41 km de canalisations vétustes renouvelés en 2014 (24,5 M€).

Des dépenses moindres ont été consacrées à des opérations dans les usines de production comme la refonte de l'unité de traitement des effluents de l'usine de Choisy-le-Roi.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des travaux réalisés par le délégataire.

Nature des travaux	Montant réalisé en M€ H.T.			Taux de réalisation 2014 (réalisé comparé au budgété)
	2012	2013	2014	
Usines principales, stations de pompage et réservoirs (A)	34,79	76,03	45,69	81,8 %
Choisy-le-Roi	9,27	11,84	12,71	
Méry-sur-Oise	1,44	0,82	0,75	71,3 %
Neuilly-sur-Marne	9,67	2,91	3,29	
Stations de pompage et réservoirs	14,41	32,30	28,94	89,5 %
Reprise unité d'Arvigny	-	28,16	-	-
Réseaux (B)	40,73	36,32	35,02	97,5 %
Remplacement branchements en plomb	21,73	11,26	1,39	109,4 %*
Canalisations de transport	9,54	7,07	9,13	106,8 %*
Canalisations de distribution	9,46	17,99	24,50	93,9 %
Autres opérations (C)	2,02	1,62	2,56	62,1 %
Bâtiments administratifs, mobilier	0,49	0,23	0,74	44,3 %
Etudes et systèmes d'information	1,54	1,39	1,82	74,3 %
Total D = A + B + C	77,54	113,97	83,27	86,7 %

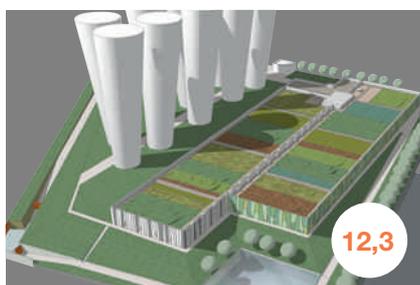
* Des crédits supplémentaires ont été réattribués à partir d'autres postes pour tenir compte de l'accélération de la réalisation des travaux.

PRINCIPALES OPÉRATIONS 2014 (EN M€ H.T. DÉPENSÉS EN 2014)



24,5

RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION



12,3

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR À VILLEJUIF



8,8

REFONTE DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE L'USINE DE CHOISY-LE-ROI



4,6

RÉHABILITATION DE L'USINE À PUIITS, RÉSERVOIR DE PANTIN



4,5

RÉHABILITATION DES MOYENS DE PRODUCTION DE L'USINE À PUIITS D'AULNAY-SOUS-BOIS



2,5

RÉNOVATION DES RÉSERVOIRS R7, R8 ET R9 DE MONTREUIL



1,7

RECONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE ET RÉNOVATION DU RÉSERVOIR R4 DES LILAS

En 2014, le SEDIF n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire.

STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN 2014

L'autofinancement, dégagé principalement à partir du produit de vente d'eau, finance les investissements d'équipement à hauteur de 66 % en 2014. Les ressources issues des avances et subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie le complètent à hauteur de 30 %, ainsi que d'autres recettes (excédent d'exploitation de l'exercice antérieur) pour 4 %.



REMISE À NIVEAU DES CHAMBRES À VANNES STRATÉGIQUES

1,5

Recettes consacrées aux investissements (en M€ H.T.)

Exercices	2013		2014	
	M€	%	M€	%
Avances AESN	11,9	10 %	10,5	13 %
Prêts établissements bancaires	26,0	23 %	-	-
Subventions AESN	15,9	14 %	13,8	17 %
Participations de tiers et autres recettes	3,1	3 %	3,9	4 %
Total ressources externes	56,9	50 %	28,2	34 %
Autofinancement	57,1	50 %	55,1	66 %
Total des recettes	114,0	100 %	83,3	100 %

LA DETTE

UNE GESTION Saine ET RIGOUREUSE

L'encours de dette au 31 décembre 2014 ressort à 180,3 M€, inférieur au niveau atteint au 31 décembre 2013 (216,4 M€). Avec une capacité de désendettement de 1,8 an au 31 décembre 2014 et des emprunts très peu risqués, le SEDIF présente une situation financière saine.

100 %
de l'encours
de dette classé

1A
(risque minimum)

LA DETTE DU SEDIF EN CHIFFRES

Encours au 31/12/2014	180,3 M€
• dont Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	101,1 M€
• dont banques	79,2 M€
Taux moyen global	0,98 %
Taux fixe moyen AESN	0,00 %
Taux fixe moyen banques	3,49 %
Taux variable moyen banques constaté au 31/12/2014	0,58 %
Durée de vie résiduelle	10 ans 3 mois

MOUVEMENTS EN 2014

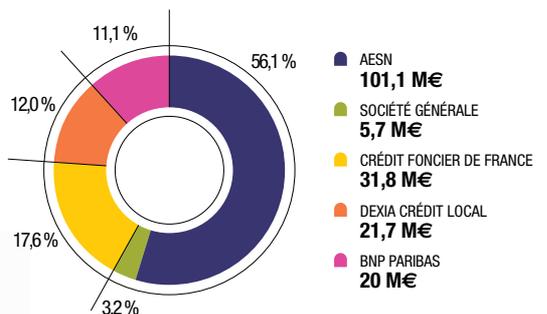
Remboursements en capital	48,8 M€
• dont remboursements anticipés	25,9 M€
Intérêts	2,7 M€
Emprunts nouveaux en 2014	10,5 M€
• dont AESN	10,5 M€
• dont banques	0 M€

LA DETTE DU SEDIF ET LA CHARTE GISSLER

Au regard de la charte GISSLER dite « de bonne conduite », établie pour les banques et les collectivités et classant les emprunts de 1A à 5E selon le risque de taux encouru, tous les emprunts du SEDIF sont classés 1A (risque minimal) au 31 décembre 2014.

Le 1 désigne un indice de la zone euro, le A un taux fixe simple ou un taux variable simple.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE ENTRE ORGANISMES PRÊTEURS AU 31/12/2014



ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE (EN M€)





5

ORGANISER ET CONTRÔLER

**PILOTER LA DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC**

LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET SES AVENANTS

UNE ÉVOLUTION PERMANENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le SEDIF a confié, la production, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à son délégataire, Veolia Eau d'Ile-de-France, société dédiée, par le biais d'un contrat de délégation de service public (DSP) passé jusqu'au 31 décembre 2022.

AVENANTS N° 1 ET 2

Les 2 premiers avenants de 2010 et 2011 étaient liés à la desserte en eau de la Communauté d'agglomération Est Ensemble.

AVENANT N° 3

Le 3^{ème} avenant, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, a eu notamment pour objet de prendre en compte l'adhésion de 7 nouvelles communes (Béthémont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel, Villiers-Adam, Butry-sur-Oise et Valmondois) et d'étendre la DSP aux territoires et installations desdites communes.

4 autres sujets y ont été traités :

- les ajustements nécessaires résultant du contrôle de la délégation effectué sur le premier exercice du contrat,
- la prise en compte des modifications réglementaires intervenues depuis le 1^{er} janvier 2011,
- les conditions d'exploitation de l'unité d'Arvigny, composée des forages, de l'usine et de la conduite acheminant l'eau jusqu'au réseau du SEDIF et la reprise de cette unité par le SEDIF dans son patrimoine (suite à la résiliation anticipée du contrat d'achat d'eau passé avec la Société des Eaux de Melun),
- d'autres modifications ou ajustements apparus utiles au terme des 18 premiers mois d'exécution de la DSP.

4

avenants ont déjà amendé le contrat de DSP.

Le prochain avenant triennal sera négocié en 2016 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

AVENANT N° 4 : LE PREMIER AVENANT TRIENNAL

L'article 7 du contrat de DSP prévoit, que « le SEDIF et le Délégataire se rencontrent systématiquement par périodes de trois ans à partir de la date d'entrée en vigueur du présent contrat, pour examiner les éventuelles modifications à apporter au contrat de délégation, en fonction notamment de l'évolution de la technologie, des pratiques de tous ordres et des besoins du SEDIF ».

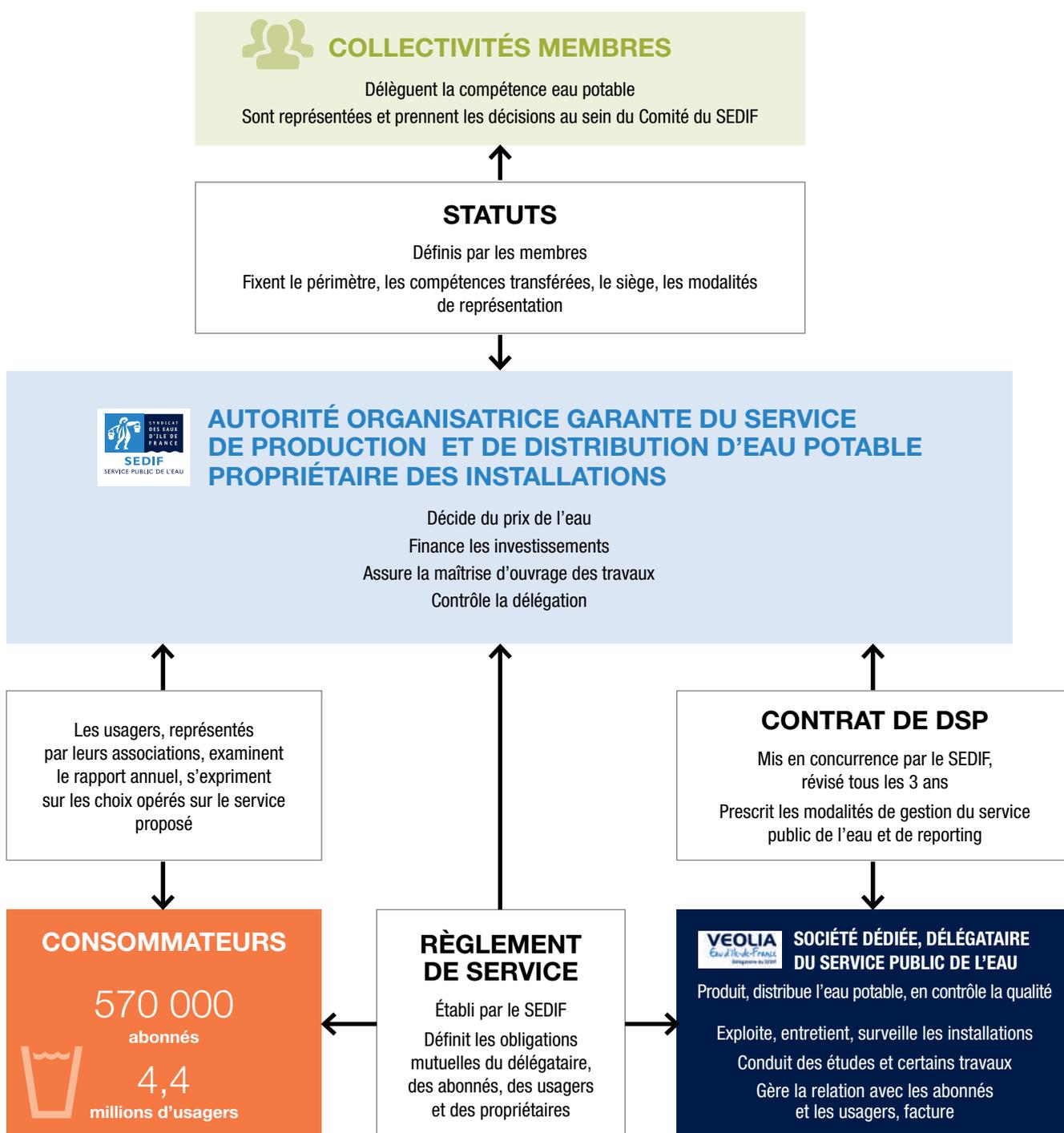
Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, l'avenant n° 4 précise et/ou encadre davantage les obligations du délégataire et les modalités de gestion associées, sur différents sujets tels que la relation usagers, la communication, la gouvernance des systèmes d'information ou les travaux délégués.



L'avenant n° 4 a mis à jour et clarifié le règlement de service, annexe 1 au contrat de DSP.

LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RÉPARTITION DES RÔLES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



LE PÉRIMÈTRE DE LA DÉLÉGATION

LES MISSIONS CONFIEES AU DÉLÉGATAIRE

En tant qu'autorité organisatrice du service public de l'eau et maître d'ouvrage, le SEDIF décide des grandes orientations du service et notamment de la politique d'investissement, des choix budgétaires, des évolutions du service à l'utilisateur, et réalise les travaux neufs et les travaux de renouvellement patrimonial, soit 80 % des besoins et environ 100 M€ H.T. par an.

Le contrat confie au délégataire la gestion du service public de production, de transport, de sécurisation, de stockage et de distribution d'eau potable sur le territoire du SEDIF.

La gestion du service inclut l'exploitation, l'entretien et la surveillance des installations et des réserves foncières, la réalisation des travaux qui incombent au délégataire ainsi que la facturation et la conduite des relations avec les usagers.

Le délégataire est chargé des travaux suivants :

- travaux en relation directe avec l'utilisateur (compteurs, branchements, ...),
- travaux de renouvellement de réseau du fait d'opérations de voirie,

L'ensemble des activités confiées au délégataire font l'objet de contrôles de la part du SEDIF.



- travaux tiers (ZAC, ...),
- tous les travaux d'entretien et de renouvellement fonctionnel des installations, soit 20 % des besoins et environ 25 M€ par an.

Certains projets neufs lui ont également été confiés pour optimiser le fonctionnement du service :

- déploiement en 5 ans de TELEO, télérelève des compteurs d'eau,
- mise en place d'un dispositif RES'ECHO de surveillance permanente du réseau (1 020 capteurs acoustiques à poste fixe), pour la détection précoce des fuites,
- mise en place d'un dispositif QUALIO de surveillance permanente du réseau (204 sondes qualité à poste fixe), pour la surveillance de la qualité de l'eau afin d'assurer une traçabilité totale de l'eau,
- création du ServO, centre de pilotage intégré du service de l'eau (usines, réseau, interventions chez les clients),
- refonte complète du système d'information du service de l'eau dont la gestion abonnés.

Le délégataire peut par ailleurs exercer, après accord du SEDIF, quelques activités accessoires qui relèvent du secteur concurrentiel.



MODALITÉS ET OUTILS DU CONTRÔLE

LA TRANSPARENCE DE L'EXÉCUTION DE LA DSP : UN AXE MAJEUR DU CONTRAT

UN DROIT DE CONTRÔLE PERMANENT

Le SEDIF dispose, en qualité d'autorité organisatrice et aux termes du contrat de DSP, d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de la délégation et sur la qualité du service rendu aux abonnés.

La transparence de la gestion, ainsi qu'une plus grande lisibilité de l'activité du délégataire au travers de la création d'une société dédiée figurent parmi les axes structurants du contrat.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'essentiel du système d'information du délégataire, correspondant à plus de 40 applications métiers, est accessible au SEDIF en temps réel via un portail d'accès distant.

LES REVUES TRIMESTRIELLES

L'article 49.2 du contrat de DSP prévoit que « le délégataire établit et remet une revue trimestrielle d'activité » qui reprend de nombreuses données sur l'exécution du contrat, telles que l'avancement du programme des travaux délégués, les principaux incidents d'exploitation et les résultats des indicateurs de performance mensuels.

4 revues trimestrielles, formalisées par une réunion d'échanges entre le SEDIF et son délégataire, ont eu lieu en 2014, permettant de consolider les éléments attendus dans la revue et de traiter les sujets relatifs à l'application du contrat et au respect des engagements.

Pour garantir la fiabilité des valeurs des IP, une attestation, par un organisme indépendant, du processus de production des IP au niveau maximum, soit le niveau « d'assurance raisonnable » doit être obtenue chaque année par le délégataire. Chaque indicateur fait ainsi l'objet d'une fiche descriptive, élaborée par le délégataire puis vérifiée par le SEDIF, notamment pour les aspects relatifs aux règles de calcul, aux données contextuelles et à la méthode de collecte des données.

LE REPORTING DU DÉLÉGATAIRE ET LE SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin d'assurer un suivi précis des conditions d'exécution du contrat, des indicateurs de performance (IP) sont imposés contractuellement au délégataire. Ils couvrent la plupart des aspects du service et pour chacun d'entre eux, un objectif de résultat a été fixé et donne lieu à des pénalités dès lors qu'il n'est pas respecté. Certains de ces objectifs entrent dans le calcul de la rémunération du délégataire au travers de la part d'intéressement relatif à la qualité de service.

Le délégataire a également l'obligation de produire des rapports annuels qui reprennent en détail différents pans de l'activité déléguée : bilan de fonctionnement et économique des usines, des sites distants, clientèle ...

Page d'accès du SEDIF aux applications du délégataire



MODALITÉS ET OUTILS DU CONTRÔLE

UN CONTRÔLE APPROFONDI EXERCÉ PAR LE SEDIF

Le SEDIF mène une mission de contrôle au-delà des obligations précisées par le Code général des collectivités territoriales. Il met en place un contrôle approfondi de son délégataire, en s'appuyant sur ses équipes et l'expertise d'un AMO.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE AU SEIN DU SEDIF

Pour s'assurer de la pertinence du contrôle de l'exécution de la délégation, le SEDIF a fait le choix de répartir la fonction de contrôle entre ses différentes directions en fonction du domaine contrôlé : travaux, relation clientèle, foncier, comptes, système d'information.

Plus de 50 agents du SEDIF contribuent ainsi à ce contrôle à partir des données métiers de la délégation disponibles sur les applications SI du délégataire, des rapports trimestriels et annuels. Ils effectuent un travail courant de contrôle et de suivi dont une synthèse est réalisée chaque trimestre, puis un contrôle annuel plus approfondi.

Les résultats du contrôle dans chaque domaine sont ensuite synthétisés en vue des arbitrages à proposer aux élus du SEDIF.

UN GROUPEMENT D'EXPERTS EN APPUI POUR UN CONTRÔLE APPROFONDI

Le SEDIF s'est adjoint l'appui d'un assistant à maître d'ouvrage (AMO) constitué d'un groupelement doté de compétences plurielles en comptabilité, ingénierie des systèmes de production et de distribution d'eau potable, en droit et connaissance de la gestion relation clientèle. L'AMO intervient en soutien des équipes du SEDIF, en apportant une expertise spécifique pour le contrôle annuel du

**Les résultats annuels
du contrôle alimentent les
discussions qui conduisent
à l'établissement
d'avenants au contrat,
assurant ainsi une
évolution dynamique
et pertinente du cadre
contractuel.**

*Les résultats annuels
du contrôle font l'objet d'une
publication spécifique,
librement téléchargeable
sur le site internet*

➔ www.sedif.com
**rubrique Nos publications/
Publications institutionnelles**

reporting de la délégation et pour approfondir le contrôle de certains domaines de la délégation.

Au-delà du soutien au contrôle annuel, il est notamment intervenu pour :

- le projet de refonte de la relation client et de la facturation développé par le délégataire,
- la supervision du projet OPUS+ de refonte de la gestion des données sur la qualité et l'exploitation.

LES RÉSULTATS DU CONTRÔLE PRÉSENTÉS AUX ÉLUS DU SEDIF

Une fois les travaux de contrôle clôturés, une synthèse est présentée devant le Bureau du SEDIF et les différentes commissions techniques intéressées, chacune pour son domaine de compétence : CCSP, commissions travaux, tarification et contrôle financier. Chacune rend un avis sur les questions qui l'intéressent.

L'ensemble de ces éléments sont ensuite soumis, en juin, au Comité qui dispose ainsi d'un avis éclairé sur le rapport d'activité remis par le délégataire et peut être amené à formuler des avis et préconisations, tels qu'un approfondissement du contrôle de certaines questions.

EXERCICE 2013



RÉSULTATS DU CONTRÔLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En tant qu'autorité organisatrice du service public de l'eau et maître d'ouvrage, le SEDIF décide des grandes orientations du service et notamment de la politique d'investissement, des choix budgétaires, des évolutions du service à l'usage et réalise les travaux nécessaires et les travaux de renouvellement intervenant dans la gestion de son patrimoine industriel.

Le SEDIF mène également une mission de contrôle des fonctions confiées au délégataire, qu'il mette bien au-delà des obligations précisées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**CHIFFRES CLÉS
DE L'ACTIVITÉ DU
DÉLÉGATAIRE EN 2013**

236
millions d'€ TTC
VENTES EN 2013
(+ 0,2 % / VOUSIMES 2012)

243 M€ HT
VENTES DÉTAILLÉES
INDIVIDUELLES

1 501
PERSONNES DÉPOSÉES À
L'INSCRIPTION DU SERVICE
DE L'EAU

83,7 %
COEFFICIENT DE
PERFORMANCE
ACTIVITÉ EN 2013
(+ 0,2 % / VOUSIMES 2012)

11,1 M€
DE MONTAINEMENT NETTE
PÉNALITÉS DÉDUITES
ALLIÉES AUX DÉGAGEMENTS
ALÉATOIRES DE SA
PERFORMANCE
HAUTS PÉNALITÉS
DE VENTES D'EAU

**CONNAÎTRE LE SERVICE ET TRAVAILLER
LES COMPÉTENCES ADÉQUATES
NOUVEAU CONTRÔLE**

Le SEDIF dispose des moyens pour assurer un contrôle efficace et pertinent, fondé sur la connaissance du service :

- un accès total au système d'information du délégataire, depuis les locaux du SEDIF, la liberté de consulter tous les données relatives au service public de l'eau en permanence ;
- une obligation de reporting détaillée pour le délégataire, qui le respecte en fournissant au SEDIF annuellement et trimestriellement des rapports détaillés sur les différentes missions qui lui sont confiées ;
- une implication de l'ensemble des services du SEDIF pour assurer un contrôle de la délégation dans ses différents composants ;
- l'appui d'un assistant à maître d'ouvrage (AMO) assurant un contrôle externe et apportant des expertises spécifiques sur les plans technique, juridique et comptable.

**ACQUERIR LE DÉCRET
ET L'APPLICATION DES USAGES**

L'Observatoire de la qualité du Service public de l'eau permet au SEDIF, à l'aide d'un dispositif d'enquêtes téléphonique, mise en contact par un organisme indépendant des 2013 TNS SOFRES), d'évaluer le ressenti des usagers quant au service rendu.

Le niveau de satisfaction se situe en 2013 entre 96 % et 95 % selon les villes et les résultats de l'Observatoire permettent au SEDIF de mieux cibler les aspects du service sur lesquels il doit renforcer son action et sa vigilance.

Pour aller plus loin : www.sedif.com/observatoire

**ENGAGER LE DÉCRET
ET L'APPLICATION DES USAGES**

La transparence est au cœur des préoccupations du SEDIF. Les résultats du contrôle externe sur le délégataire sont présentés dans les différentes commissions du SEDIF, dont la Commission des usages (CCSU), et l'AMO, contrôleur externe est auditionné chaque année par le Bureau et le Comité.




SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

LA GESTION TECHNIQUE DU SERVICE

En 2014, une attention particulière a été portée sur le respect des nouveaux engagements contractuels, introduits par le 1^{er} avenant triennal. Une analyse approfondie des dossiers de réception des travaux de renouvellement de réseau réalisés par le délégataire a été menée tout au long de l'année pour s'assurer du bon compactage des fouilles, garant de la pérennité des ouvrages.



Compteur télérelevé

Afin de compléter le dispositif contractuel visant, par le biais de la mise en œuvre de la charte « chantiers responsables », à garantir la bonne tenue des chantiers, le SEDIF a mené une démarche pilote pour connaître la perception des travaux par les riverains et les communes concernés. Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées sur un panel de 10 chantiers de renouvellement de réseau sous maîtrise d'ouvrage du délégataire. Les résultats seront exploités en 2015 en vue d'une extension du dispositif.

BILAN DES NON-CONFORMITÉS SUR LES CHANTIERS DÉLÉGUÉS

Nombre de dossiers étudiés	Nombre de non-conformités		
	Essais de compactage (sur 263 essais attendus)	Epreuve de pression	Désinfection du réseau
94	39	0	3

Fin 2015, les nouveaux services associés à la télérelève seront disponibles pour l'ensemble des usagers : facturation au réel, suivi de la consommation, alerte en cas de surconsommation.

Années	2011	2012	2013	2014
Taux de couverture du territoire par le réseau de télérelève (%)	6,30	36,07	63,21	84,84
Taux de facturation sur la base d'une consommation réelle (%)	33,64	35,74	44,89	71,37

Enveloppe prévisionnelle du projet Télélo sur la durée du contrat de DSP = 106 M€ (valeur au 1^{er} janvier 2011)

SUIVI DU DÉPLOIEMENT DU PROJET TÉLÉO

Ce système de télérelève, dont la fin du déploiement est fixée en décembre 2015, implique la mise en place d'un réseau de communication fixe, associant les technologies radio et internet, composé de :

- modules radio équipant les compteurs des abonnés,
- répéteurs situés dans les rues, relais radio entre les capteurs des compteurs et les concentrateurs,
- concentrateurs situés sur des points hauts, passerelles destinées à transmettre les informations au système informatique du service clientèle du délégataire.

Le délégataire pose les modules radio équipant les compteurs des usagers et s'est associé à l'opérateur spécialisé m2ocity pour le déploiement du réseau fixe, nécessitant au préalable la signature par ce dernier de conventions d'occupation du domaine public pour l'implantation des répéteurs avec les communes, les communautés d'agglomération, les conseils généraux et le conseil régional. Fin 2014, la presque totalité des conventions a été signée.

Concernant le taux de couverture du territoire, le délégataire est en avance sur l'objectif contractuel fixé à 76,67 % au 31 décembre 2014, ce qui lui permet d'aborder avec confiance l'année 2015, dernière année du déploiement. Fin 2014, un peu plus de 12 000 compteurs restaient à équiper d'un module radio.

SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

LES DOMAINES INFORMATIQUE, FONCIER ET JURIDIQUE

UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE PORTÉE À L'INFORMATIQUE

Avec plus de 20 M€ prévus par le contrat de DSP pour le développement et la modernisation des systèmes d'information du service de l'eau, cette obligation constitue un des enjeux majeurs du service. Le SEDIF a fixé les performances à atteindre par le délégataire en matière de systèmes d'information et renforcé les dispositions relatives à leur gouvernance.



*Archivage centralisé
des mesures dans OPUS+
(ici : courbe de résiduel
de chlore)*

En 2014, les équipes du SEDIF ont intensément travaillé avec le délégataire à la définition précise des projets et suivi leur élaboration.

- Le projet OPUS+, livré fin 2014, permet le stockage de près de 400 000 entrées relatives à l'exploitation, dont celles sur la qualité de l'eau. Cette application constitue une des briques du ServO, supervision en temps réel consolidant toutes les données du service de l'eau.

- D'autres projets comme QUALIO, pour la traçabilité totale de l'eau, ou l'Extranet SEDIF, facilitant les communications entre le SEDIF et son délégataire, ont également été mis en œuvre.
- Enfin, des réflexions ont été lancées pour compléter et améliorer la qualité des données du système d'information géographique ATLAS, et engager la refonte du système de gestion comptable (AGORA).

Au titre du contrat, plusieurs obligations en matière foncière et juridique sont à la charge du délégataire, pouvant faire l'objet de pénalités, le cas échéant.

LE CONTRÔLE DE LA GESTION FONCIÈRE

- Le délégataire s'est engagé à préparer à ses frais et sous 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, le renouvellement de toutes les autorisations d'occupation temporaire (AOT) qui ne sont pas encore au nom et pour le compte du SEDIF et a globalement tenu ce calendrier.
- Le délégataire est par ailleurs en charge de la recherche des servitudes manquantes et de l'établissement des conventions sous seing privé manquantes. Cet engagement est à suivre tout au long du contrat, mais ne fait pas l'objet de pénalités.

LA REVUE DE L'ÉTAT DES SINISTRES

- Enfin, le délégataire tient en permanence à jour une liste des litiges, sinistres, recours et contentieux susceptibles d'engager le SEDIF ou l'exploitant qui lui succèdera à l'issue du contrat. Le SEDIF contrôle les éléments de synthèse portant notamment sur le nombre de sinistres survenus depuis le 1^{er} janvier 2011 par centre opérationnel ainsi que les éléments financiers.

LE SERVICE À L'USAGER

Les indicateurs et pénalités aménagés ou nouvellement introduits au 1^{er} janvier 2014 ont permis au SEDIF de renforcer ses exigences sur la qualité du service rendu aux usagers. Soumis à des contrôles réguliers, ses différents aspects sont suivis au plus près, afin d'engager sans délai des actions correctives, si nécessaire.

18 INDICATEURS CONTRACTUELS

La plupart sont liés au respect des 12 engagements Clario inscrits dans le règlement de service. En 2014, 14 ont atteint ou dépassé l'objectif fixé.

Performances du Centre Relation Client (CRC)

Malgré une nouvelle hausse du nombre des courriers et mails reçus (70 561), leur prise en charge s'est globalement améliorée : le taux de réponse sous 8 jours (99,23 %) est proche de l'objectif fixé à 99,5 %. Le nombre d'appels téléphoniques reçus continue également d'augmenter (462 535). Le temps moyen de décroché progresse (56,42 secondes, soit 3 secondes de moins qu'en 2013), mais n'atteint pas encore sa cible de 40 secondes.

Interventions et mises en eau

8 des 9 indicateurs concernant notamment le respect des rendez-vous, les délais d'intervention pour fuite, travaux et mise en eau, le traitement des demandes (abonnement, résiliation, information), ont été respectés et dépassent un taux d'atteinte de 99,5 %.

Autres indicateurs

Malgré une baisse du nombre total de réclamations (écrites et orales), les réclamations écrites ont progressé, entraînant l'application d'une pénalité. Les demandes de rappels déposées sur le répondeur ont également fait l'objet d'une forte pénalité, des dysfonctionnements techniques ayant été constatés au cours de l'année.



LES SERVICES DISPONIBLES

Au 31 décembre 2014, 16 services compris dans le prix de l'eau sont disponibles. Les derniers mis en œuvre sont l'échange de données informatisées pour les professionnels, syndicats et collectivités, et les services Télé+ (historique de consommation, alerte surconsommation, ...) pour les abonnés dont le télérelevé de compteur est activé.

À la demande du SEDIF, le délégataire a apporté des améliorations à l'espace client du site internet.

DES ENQUÊTES IMPOSÉES PAR LE CONTRAT DE DSP

Le SEDIF impose au délégataire de réaliser alternativement chaque année une enquête sur la qualité de ses travaux et sur les réclamations déposées par les usagers. En 2014, elle a ciblé les travaux de changement de compteur dans le cadre du déploiement du télérelevé. Les résultats sont présentés dans le rapport d'activité du délégataire.

Ces enquêtes viennent compléter celles menées dans le cadre de l'Observatoire de la qualité du service public, ce qui permet de mieux appréhender l'appréciation des usagers sur le service de l'eau et leur niveau de satisfaction.

➔ Résultats sur le site internet www.sedif.com et p. 31 du rapport développement durable

PERFORMANCE ET RAPPORT QUALITÉ/PRIX

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

La rémunération contractuelle est composée de 3 parts :

- une part fixe (2 % de la part des ventes d'eau revenant au délégataire pour assurer ses missions),
- une part variable, constituant son intéressement à la gestion du service, adossée à une évaluation de sa performance,
- une part du résultat obtenu sur les prestations relevant du domaine concurrentiel, et réalisées à titre accessoire à l'exécution du contrat de DSP.

3 VOILETS D'INTÉRESSEMENT AU SEIN DE LA PART VARIABLE

Le délégataire est intéressé sur 3 principes complémentaires et indissociables :

- Équilibrer les comptes : une fois déduite la part fixe qui lui est due, le délégataire doit équilibrer les comptes et générer un solde positif. Il en touche alors 20 %.

Fondée sur la capacité du délégataire à maîtriser le rapport qualité/prix du service rendu, la rémunération contractuelle reflète le souhait du SEDIF de placer la performance au cœur du contrat de DSP.

- Sur 40 % du solde généré, le délégataire est intéressé à maîtriser ses charges d'exploitation : l'atteinte des objectifs de performance ne doit pas se faire à n'importe quel coût.
- Sur les 40 % restants du solde, le délégataire est intéressé en fonction de sa performance (voir encadré). Il ne bénéficierait donc pas de cet intéressement s'il se contentait de chercher à baisser ses coûts.

C'est bien le rapport qualité/prix du service rendu qui pilote l'équilibre du contrat.

La qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi rapproché. Le délégataire n'est pas intéressé sur ce volet mais peut être pénalisé.

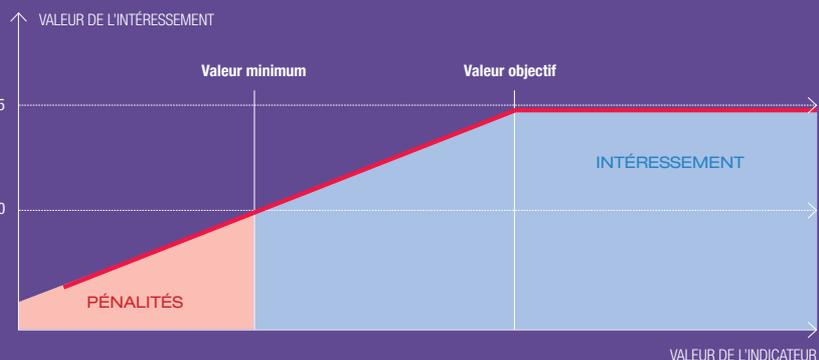
➔ *Bilan 2014 de la qualité de l'eau dans le rapport annuel (chapitre 3)*

L'intéressement sur performance

Une partie de la rémunération du délégataire est basée sur la qualité du service. La performance du délégataire est suivie à l'aide de 144 indicateurs, dont une cinquantaine fait l'objet d'un système d'intéressement/pénalité selon le résultat obtenu.

Pour chacun de ces indicateurs, répartis en 3 volets (gestion du service, service à l'utilisateur et prise en compte du développement durable), un objectif de performance est défini de manière à déclencher un intéressement en cas de dépassement ou, à l'inverse, une pénalité lorsque le résultat est inférieur à un seuil déterminé.

Au total, la performance du délégataire pouvant donner lieu à un intéressement est notée sur 450 points, répartis à part égale entre les 3 volets (150 points chacun). Une part de la rémunération du délégataire lui est allouée selon le résultat de sa performance ainsi mesurée.



40%

de l'assiette de la part variable de la rémunération du délégataire sont adossés à sa performance

